# Session du Conseil départemental du 22 octobre 2020

### Commission Ressources

8. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 - Budget principal

# **BUDGET PRINCIPAL**

- 9. Décision modificative n° 2 (DM2) 2020 Autorisations de programme Budget principal
- 10. Décision modificative n° 2 (DM2) 2020 Budget principal et mise en œuvre de l'avance remboursable des DMTO

# **BUDGETS ANNEXES**

### Laboratoire Vétérinaire départemental

- 11a Décision modificative n° 2 (DM2) 2020 Autorisation de programme budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental
- 11b Décision modificative n° 2 (DM2) 2020 budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

### Service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

- 12a Décision modificative n° 2 (DM2) 2020 Autorisation de programme budget annexe du service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
- 12b Décision modificative n° 2 (DM2) 2020 budget annexe du service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

# Parc départemental / Laboratoire routier

- 13a Décision modificative n° 2 (DM2) 2020 Autorisation de programme budget annexe du parc départemental / laboratoire routier
- 13b Décision modificative n° 2 (DM2) 2020 budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

# Structure Accueil Enfance

14 - Décision modificative n° 2 (DM2) 2020 - Budget annexe de la structure accueil enfance

# **BUDGET PRINCIPAL**

- 15a Décision de recours à l'emprunt Information relative à l'exercice de la délégation accordée au président en matière d'emprunt et de trésorerie Décisions relatives à la 1ère tranche d'emprunt 2020 de 30 M€.
- 15b Décision de recours à l'emprunt pour un montant de 4 087 500 € auprès d'ARKEA BEI à taux fixe de 0,48 % sur 15 ans
- 15c Décision de recours à l'emprunt pour un montant de 5 000 000 € auprès de la CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON à taux fixe de 0,57 % sur 15 ans
- 15d Décision de recours à l'emprunt pour un montant de 5 000 000 € auprès de LA BANQUE POSTALE à taux fixe de 0,61 % sur 20 ans et 5 mois

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources

Session du 22 octobre 2020 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 - Budget principal

### LE CADRE DE REFERENCE

# 1 – Aspects règlementaires

Article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif concernant les autorisations de programme,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

## 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe.

# LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut liquider et mandater les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

En l'absence d'autorisation de programme, notamment sur les opérations financières, la règle selon laquelle, avant le vote du budget, l'organe délibérant doit autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, s'applique (art. 1612-1 du CGCT).

Dans le cadre de sa politique d'insertion, le Département à travers le Fonds Unique Logement (FUL) octroie des prêts aux personnes éligibles pour l'accès ou le maintien dans le logement. Ces prêts sont mandatés en section d'investissement sur le chapitre 27 (autres immobilisations financières) qui fait l'objet d'autorisations annuelles de crédits.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le vote du budget, des prêts seront octroyés et doivent être versés aux bénéficiaires. Afin d'assurer la continuité de service, il est proposé d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, du chapitre 27 compte 2748 sur l'exercice 2021, avant le vote du budget 2021, à hauteur maximum de 62 500 €, soit un quart des crédits ouverts au budget 2020 (250 000 €).

# LA PROPOSITION:

Je vous propose, Mesdames, Messieurs:

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2021, avant le vote du budget 2021 :

\* sur le chapitre 27 compte 2748 à hauteur maximum de 62 500 €,

conformément à l'article L 1612-1 du CGCT pour réaliser les missions du Département dans le cadre du Fonds Unique Logement.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020 ---

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
	Abstentions		0
N'a pa	s pris part a	u vote	0

Publié le	
Notifié le	

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B20-BF

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 22 octobre 2020

Dossier n° 8

Objet de l'affaire : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 - Budget principal

VU l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du Département,

CONSIDERANT la nécessité de mandater les prêts octroyés aux bénéficiaires du Fonds Unique Logement (FUL) entre le 1er janvier 2021 et le vote du budget 2021, sur la section d'investissement au chapitre 27 compte 2748 qui ne fait pas l'objet d'une gestion pluriannuelle en autorisations de programme,

**CONSIDERANT** le budget 2020 du chapitre 27 sur le compte 2748 autres prêts,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B20-BF

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

### **DECIDE**

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2021, avant le vote du budget 2021 :
  - \* sur le chapitre 27 compte 2748 à hauteur maximum de 62 500 €,

conformément à l'article L 1612-1 du CGCT pour réaliser les missions du Département dans le cadre du Fonds Unique Logement.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B20-BF

# Session du Conseil départemental du 22 octobre 2020

# Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	Glor
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne- Noire	
BARDIES Pierre	la région Limouxine	Absent (excusé) Donne pouvoir à Mme JALABERT-TAILHAN
BARO Hervé	les Corbières	130-
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. SAVY
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	CBor
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. VIOLA

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	31
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	LA S
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	A.
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	Mus
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	£
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	2002
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	MI
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	San

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

GINIES Alain	le Haut-Minervois	10.011-221100013-2020-022-0102-020-020-020-020-020-020-0
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	Codefind
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne- Noire	Absente
JALABERT-TAILHAN Rose- Marie	la région Limouxine	
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	Excuse possessis à l'assessis
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	M
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	A
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	Jacl
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	- Chillis
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	Still

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	Stephel
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	Sat
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	Deron
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Absente
VIOLA André	la Piège au Razès	4

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources

Session du 22 octobre 2020 - Décision modificative n°2 (DM2) 2020 : autorisations de programme - budget principal

### LE CADRE DE REFERENCE

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif concernant les autorisations de programme,

Délibération du Conseil départemental en date du 16 juillet 2020 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) concernant les autorisations de programme,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le vote de la décision modificative n°2 (DM2) des autorisations de programme au titre de l'exercice 2020 et leurs modifications et individualisations partielles.

### LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Lors du vote du budget primitif 2020 et de la décision modificative n°1 (DM1), vous avez approuvé le montant des autorisations de programme (AP) concernant les équipements directs et les subventions.

Certaines de ces autorisations de programme (AP) ont déjà fait l'objet d'une individualisation en Commission permanente et de nouveaux dossiers ont vu le jour ou ont été affinés quant à leur montant. Il convient donc d'ajuster le montant des AP 2020.

Les tableaux qui suivent font état de la répartition initiale par mission et programme prévue lors du vote du budget primitif et de la DM1 2020 ainsi que des AP réajustées que je vous demande d'examiner. La nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiements sur les quatre prochains exercices et, le cas échéant, les crédits prévus au-delà de 2023 figurent en annexe du présent rapport.

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les propositions d'autorisations de programme (AP) dans le cadre du projet de la décision modificative n°2 (DM2) 2020 du Département à hauteur de 15,07 M€.

Il vous est également proposé, comme détaillé en annexe 2, l'individualisation des autorisations de programme 2020 pour les programmes, D1 Collèges, H5 Agriculture et pêche et I1 Routes afin d'assurer la réalisation de prestations et de travaux supplémentaires et l'actualisation des échéanciers d'AP 2020.

# 1. Autorisations de programme relatives aux équipements

Les autorisations de programme relatives aux équipements départementaux augmentent de 13,6 M€ et passent de 37,91 M€ à 51,5 M€.

La mission **éducation** nécessite une AP supplémentaire d'un montant de 0,4 M€ dont 0,35 M€ de crédits de paiement pour 2020 et 0,05 M€ pour 2021 pour l'achèvement de la reconstruction du collège des Fontanilles à Castelnaudary.

La mission **aménagement et attractivité du territoire** nécessite une nouvelle AP d'un montant de 0,8 M€, pour financer l'opération d'aménagement foncier (AFAFE) intercommunale des trois communes de Bouriège, Bourigeole, Feste et Saint Angré.

La mission **réseau routier et mobilité** sollicite un complément d'AP d'un montant de 12,4 M€, demandé par anticipation afin de pouvoir démarrer les travaux dès le début d'année 2021. Il s'agit des autorisations relatives au programme des revêtements routiers (9,5 M€), à la pérennisation des dépendances (1,9 M€) et des opérations courantes sur le territoire (1 M€).

L'ensemble des AP complémentaires fait l'objet d'une individualisation concomitante dès le vote de la DM2, pour un montant de 13,6 M€.

	AP 2020	DM1	DM2	AP 2020 actualisées
D Education	11 075 000,00	0,00	400 000,00	11 475 000,00
D1 Collèges	11 075 000,00	0,00	400 000,00	11 475 000,00
E Culture et patrimoine	520 000,00	0,00	0,00	520 000,00
E1 Développement culturel	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
E2 Sites culturels	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
E3 Archives	0,00	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
G Environnement et prévention des risques	192 500,00	120 000,00	0,00	312 500,00
G1 Eau	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00
G2 Espaces naturels	149 000,00	0,00	0,00	149 000,00
G3 Energies renouvelables	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
G4 Sécurité civile	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00
H5 Agriculture et pêche	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00
I Réseau routier et mobilité	18 930 000,00	2 000 000,00	12 400 000,00	33 330 000,00
I1 Routes	18 930 000,00	2 000 000,00	12 400 000,00	33 330 000,00
K Administration générale	3 050 000,00	518 000,00	0,00	3 568 000,00
K3 Systèmes d'information et				
télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
K4 Logistique et patrimoine	3 050 000,00	518 000,00	0,00	3 568 000,00
L Pilotage et coordination	0,00	0,00	0,00	0,00
L2 Communication externe	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	35 267 500,00	2 638 000,00	13 600 000,00	51 505 500,00

# 2. Autorisations de programme relatives aux subventions

Il vous est proposé de voter de nouvelles AP pour un montant de 1,47 M€. Le montant d'AP 2020 passe de 33,92 M€ à 35,39 M€.

La mission **action sociale et insertion** nécessite une AP complémentaire d'un montant de 0,02 M€ afin de financer des dossiers supplémentaires de travaux dans des logements dans le cadre du PIG énergétique. Le Département accordant une subvention de 200 € par logement, les 120 dossiers supplémentaires représenteront un coût de 24 000 €.

La mission **culture et patrimoine** devra verser une subvention d'un montant de 0,13 M€ afin de financer les travaux du Musée Cérès Franco dont la région Occitanie est le maître d'ouvrage. Cette autorisation de programme d'un montant de 0,13 M€ est financée par un transfert d'AP 2020 non consommée au sein même de la mission.

La mission **sport jeunesse**, initialement d'un montant de 0,7 M€, augmente de 0,09 M€. Cette AP supplémentaire vient compléter le financement de la construction du centre national d'entrainement de la Fédération française de Rugby à XIII à Alzonne. Le montant de la subvention a été revalorisée de 0,09 M€ pour se porter à 0,59 M€.

La mission aménagement et attractivité du territoire augmente de 1,36 M€. L'AP destinée au financement du programme hydro agricole et notamment l'irrigation collective est augmentée de 1,3 M€ pour atteindre un montant de 2,8 M€. Cette AP supplémentaire permet de soutenir des projets départementaux et interdépartementaux pour la création de réseaux d'irrigation. De plus, l'AP destinée au financement des charges

patrimoniales de la concession hydraulique du Lauragais doit être augmentée de 0,06 M€. En effet, des travaux de réparation suite à des casses sur le réseau et un ajustement à la hausse de la dotation annuelle pour les gros entretien/renouvellement (GER) entrainent une augmentation de la subvention.

Enfin, concernant le programme des inondations 2018, le fonds composé des dons de diverses collectivités territoriales s'élève à 3,40 M€. Sur ce montant, 111 759,64 € sont toujours disponibles en investissement et 13 343,81 € en fonctionnement. La Commune de Conques-sur-Orbiel sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 949,17 € afin de financer le transport d'élève vers le restaurant scolaire depuis l'école maternelle qui a été délocalisée sur un autre site du village suite aux inondations de 2018. Afin d'abonder le solde disponible en section de fonctionnement et ainsi pouvoir verser la subvention, il est nécessaire de réduire l'AP de 4 605,36 € pour modifier la répartition du fonds entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

	AP 2020	DM1	DM2	AP 2020 actualisée
A Enfance Famille	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
A1 Petite enfance	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
B Action sociale et insertion	802 800,00	16 000,00	24 000,00	842 800,00
B3 Action sociale	30 000,00	16 000,00	0,00	46 000,00
B4 Logement	772 800,00	0,00	24 000,00	796 800,00
C Autonomie	1 995 000,00	0,00	0,00	1 995 000,00
C1 Personnes âgées	1 995 000,00	0,00	0,00	1 995 000,00
C2 Personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	715 000,00	0,00	0,00	715 000,00
E1 Développement culturel	225 000,00	0,00	0,00	225 000,00
E2 Sites culturels	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00
F Sport Jeunesse	200 000,00	499 845,00	85 155,00	785 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	200 000,00	499 845,00	85 155,00	785 000,00
G Environnement et prévention des risques	5 910 000,00	-8 000,00	0,00	5 902 000,00
G1 Eau	5 300 000,00	0,00	0,00	5 300 000,00
G2 Espaces naturels	550 000,00	-8 000,00	0,00	542 000,00
G4 Sécurité civile	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	18 370 196,25	3 877 721,00	1 357 394,64	23 605 311,89
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 808 382,22	10 404,00	0,00	2 818 786,22
H2 Accompagnement des territoires	10 500 000,00	2 667 317,00	0,00	13 167 317,00
H4 Tourisme	165 000,00	1 200 000,00	0,00	1 365 000,00
H5 Agriculture et pêche	2 058 000,00	0,00	1 362 000,00	3 420 000,00
H6 Inondations	2 838 814,03	0,00	-4 605,36	2 834 208,67
I Réseau routier et mobilité	20 000,00	10 000,00	0,00	30 000,00
I1 Routes	20 000,00	10 000,00	0,00	30 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
L3 Budget participatif	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Total général	29 522 996,25	4 395 566,00	1 466 549,64	35 385 111,89

Les modifications d'échéanciers des AP antérieures à 2020 apparaissent en annexe de la maquette budgétaire.

# LA PROPOSITION:

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter les nouvelles autorisations de programme 2020 avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2);
- adopter les ajustements des autorisations de programme 2020 avec leurs échéanciers prévisionnels sur le budget principal tel que présenté en annexes (1 à 2);
- procéder à la modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telles que présentées en annexe 3 ;
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telles que présentées en annexe 4 ;

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

# ANNEXE 1 – Décision modificative N°2 (DM2) 2020 – Echéancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

	AP 2020	DM1 2020	DM2 2020	AP 2020 actualisées	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
D Education	11 075 000,00	0,00	400 000,00	11 475 000,00	2 772 700,00	4 754 000,00	3 318 000,00	528 000,00	102 300,00	11 475 000,00
D1 Collèges	11 075 000,00	0,00	400 000,00	11 475 000,00	2 772 700,00	4 754 000,00	3 318 000,00	528 000,00	102 300,00	11 475 000,00
E Culture et patrimoine	520 000,00	0,00	0,00	520 000,00	294 000,00	142 000,00	84 000,00	0,00	0,00	520 000,00
E1 Développement culturel	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
E2 Sites culturels	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	274 000,00	142 000,00	84 000,00	0,00	0,00	500 000,00
E3 Archives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
G Environnement et prévention des risques	192 500,00	120 000,00	0,00	312 500,00	133 500,00	90 000,00	89 000,00	0,00	0,00	312 500,00
G1 Eau	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
G2 Espaces naturels	149 000,00	0,00	0,00	149 000,00	50 000,00	50 000,00	49 000,00	0,00	0,00	149 000,00
G3 Energies renouvelables	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
G4 Sécurité civile	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	120 000,00
H Aménagement et attactivité du territoire	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
H5 Agriculture et pêche	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
I Réseau routier et mobilité	18 930 000,00	2 000 000,00	12 400 000,00	33 330 000,00	6 074 000,00	19 902 186,00	4 235 000,00	3 118 814,00	0,00	33 330 000,00
I1 Routes	18 930 000,00	2 000 000,00	12 400 000,00	33 330 000,00	6 074 000,00	19 902 186,00	4 235 000,00	3 118 814,00	0,00	33 330 000,00
K Administration générale	3 050 000,00	518 000,00	0,00	3 568 000,00	1 943 000,00	950 000,00	675 000,00	0,00	0,00	3 568 000,00
K3 Systèmes d'information et										
télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K4 Logistique et patrimoine	3 050 000,00	518 000,00	0,00	3 568 000,00	1 943 000,00	950 000,00	675 000,00	0,00	0,00	3 568 000,00
L Pilotage et coordination	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L2 Communication externe	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	35 267 500.00	2 638 000.00	13 600 000.00	51 505 500.00	11 717 200,00	27 638 186.00	8 401 000.00	3 646 814.00	102 300.00	51 505 500,00

# ANNEXE 2 – Décision modificative N°2 (DM2) 2020 – Echéancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2020	DM1	DM2	AP 2020 actualisées	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
A Enfance Famille	10 000.00	0.00	0.00	10 000.00	10 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10 000.00
A1 Petite enfance	10 000,00	0,00	0.00	10 000,00	10 000,00	0.00	0,00	0,00	0.00	10 000,00
B Action sociale et insertion	802 800,00	16 000,00	24 000,00	,	110 000,00	-,	236 000.00	315 000.00	0.00	842 800,00
B3 Action sociale	30 000,00	16 000,00	0.00	46 000,00	46 000.00	0.00	0.00	0,00	0,00	46 000,00
B4 Logement	772 800,00	0,00	24 000,00	796 800,00	64 000.00	181 800,00	236 000,00	315 000.00	0.00	796 800,00
C Autonomie	1 995 000,00	0,00	0,00	1 995 000,00	270 000,00	_	727 500,00	219 000,00	0,00	
C1 Personnes âgées	1 995 000,00	0,00	0,00	1 995 000,00	270 000,00	778 500,00	727 500,00	219 000,00	0,00	1 995 000,00
E Culture et patrimoine	715 000,00	0,00	0,00	715 000,00	120 000,00	220 000,00	325 000,00	50 000,00	0,00	715 000,00
E1 Développement culturel	225 000,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	50 000,00	175 000,00	0,00	0,00	225 000,00
E2 Sites culturels	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	120 000,00	170 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	490 000,00
F Sport Jeunesse	200 000,00	499 845,00	85 155,00	785 000,00	407 500,00	357 500,00	20 000,00	0,00	0,00	785 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	200 000,00	499 845,00	85 155,00	785 000,00	407 500,00	357 500,00	20 000,00	0,00	0,00	785 000,00
G Environnement et prévention des risques	5 910 000,00	-8 000,00	0,00	5 902 000,00	592 500,00	1 744 500,00	1 585 000,00	1 816 000,00	164 000,00	5 902 000,00
G1 Eau	5 300 000,00	0,00	0,00	5 300 000,00	380 000,00	1 460 000,00	1 480 000,00	1 816 000,00	164 000,00	5 300 000,00
G2 Espaces naturels	550 000,00	-8 000,00	0,00	542 000,00	152 500,00	284 500,00	105 000,00	0,00	0,00	542 000,00
G4 Sécurité civile	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	18 370 196,25	3 877 721,00	1 357 394,64	23 605 311,89	4 022 272,64	6 452 885,00	6 024 878,00	3 856 878,00	3 248 398,25	23 605 311,89
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 808 382,22	10 404,00	0,00	2 818 786,22	281 878,00	281 878,00	281 878,00	281 878,00	1 691 274,22	2 818 786,22
H2 Accompagnement des territoires	10 500 000,00	2 667 317,00	0,00	13 167 317,00	1 400 000,00	4 781 007,00	3 735 000,00	2 085 000,00	1 166 310,00	13 167 317,00
H4 Tourisme	165 000,00	1 200 000,00	0,00	1 365 000,00	1 365 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 365 000,00
H5 Agriculture et pêche	2 058 000,00	0,00	1 362 000,00	3 420 000,00	550 000,00	300 000,00	1 138 000,00	1 120 000,00	312 000,00	3 420 000,00
H6 Inondations	2 838 814,03	0,00	-4 605,36	2 834 208,67	425 394,64	1 090 000,00	870 000,00	370 000,00	78 814,03	2 834 208,67
I Réseau routier et mobilité	20 000,00	10 000,00	0,00	30 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
I1 Routes	20 000,00	10 000,00	0,00	30 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
L3 Budget participatif	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Total général	29 522 996,25	4 395 566,00	1 466 549,64	35 385 111,89	6 802 272,64	9 995 185,00	8 918 378,00	6 256 878,00	3 412 398,25	35 385 111,89

# ANNEXE 3 – Décision modificative N°2 (DM2) 2020 – Modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1- Collèges

Montant du programme voté : 11 075 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 11 075 000 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant modifié au cours de la séance : 350 000 €

Segment	Opération Autorisation de programme Echéancier de crédits de paiement					iement		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action - D12 Equipement		350 000 €	350 000 €	130 000 €	220 000 €	0€	0 €	
D12	Cuisines équipements	21	350 000 €	350 000 €	130 000 €	220 000 €		
TOTAL			350 000 €	350 000 €	130 000 €	220 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme I1 Routes

Montant du programme voté : 20 930 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 20 930 000 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant modifié au cours de la séance : 1 000 000 €

Segment	Opération	utorisatio	on de programm		Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Transfert d' AP	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action 112 Travaux neu	ufs		0€		0€	0€	0 €	0€	0 €
112	RD 118 Renforcem. et murets VL	23	0 €	-1 000 000 €	0€	0€	0€	0€	0 €
Total action I13 Entretien et	gestion du réseau		7 718 000 €		5 300 000 €	1 600 000 €	818 000 €	0€	0€
114	Traitement évèn. aléatoires	23	7 718 000 €	1 000 000 €	5 300 000 €	1 600 000 €	818 000 €		
TOTAL			7 718 000 €	0€	5 300 000 €	1 600 000 €	818 000 €	0€	0€

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 3 568 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 3 568 000 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant modifié au cours de la séance : 200 000 €

Segment	Opération	Autoris	sation de programme	Echéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023		
Total action K41	- Moyens courants des services		1 200 000 €	650 000 €	550 000 €	0€	0€	0€		
K41	Gestion des véhicules	21	925 000 €	600 000 €	325 000 €	0 €	0 €	0 €		
K41	Gestion des véhicules	23	275 000 €	50 000 €	225 000 €	0 €	0 €			
Total	otal		1 200 000 €	650 000 €	550 000 €	0€	0€	0€		

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

# ANNEXE 4 - Décision modificative N°2 (DM2) 2020 - Individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté : 11 475 000 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 11 075 000 €

Disponible à l'individualisation : 400 000 €

Montant modifié au cours de la séance : 400 000 €

Segment	Opération	Autorisation de p	rogramme	Echéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023		
D11 Travaux de co	D11 Travaux de construction et de réhabilitation		400 000 €	350 000 €	50 000 €	0€	0 €	0€		
D11	Travaux Fontanilles	23	400 000 €	350 000 €	50 000 €	0€	0 €	0€		
TOTAL			400 000 €	350 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €		

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme H5 Agriculture et pêche

> 800 000 € Montant du programme voté :

Déjà individualisé au cours des séances précédentes :

Disponible à l'individualisation :

800 000 €

800 000 € Montant modifié au cours de la séance :

Segment	Opération	Autorisation	de programme	Echéancier de crédits de paiement					
Code Action Libellé		Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023	
Total action H51-Sa	Total action H51-Santé animale et prévention des calamités		800 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	
H51	Aménagements fonciers	45	800 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	
TOTAL			800 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme I1 Routes

Montant du programme voté : 33 330 000 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 20 930 000 €

Disponible à l'individualisation : 12 400 000 €

Montant modifié au cours de la séance : 12 400 000 €

Segment	Opération	Autorisation	de programme	Echéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023		
Total action I12 Travaux neufs			1 000 000 €	0€	1 000 000 €	0€	0€	0€		
l12	Opé. Courantes Annuelles	23	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	0€	0 €	0 €		
Total action	I13 Entretien et gestion du réseau		11 400 000 €	0€	11 400 000 €	0€	0€	0€		
l13	Pérennisation des chaussées	23	9 500 000 €		9 500 000 €					
l13	Pérennisation des chaussées	23	1 900 000 €		1 900 000 €					
TOTAL			12 400 000 €	0€	12 400 000 €	0 €	0 €	0€		

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

Recu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020 ---

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B20-BF

Votants	Pour	Contre					
36	36	0					
	Abstentions		0				
N'a pa	Abstentions N'a pas pris part au vote						

Publié le	
Notifié le	

# DÉPARTEMENT DE L'AUDE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 22 octobre 2020

Dossier n° 9

# Objet de l'affaire : Décision modificative n°2 (DM2) - autorisations de programme budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif concernant les autorisations de programme,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 16 juillet 2020 adoptant la décision modificative n°1 concernant les autorisations de programme,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

**VU** l'avis favorable de la commission ressources,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B20-BF

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTA

après en avoir délibéré

# **DECIDE**

- de voter les nouvelles autorisations de programme 2020 avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2);
- d'adopter les ajustements des autorisations de programme 2020 avec leurs échéanciers prévisionnels sur le budget principal tel que présenté en annexes (1 à 2);
- de procéder à la modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telles que présentées en annexe 3;
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telles que présentées en annexe 4 ;

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

SLOW

ANNEXE 1 – Décision modificative N°2 (DM2) 2020 – Echéancie provision modificative N°2 (DM2) 202

	AP 2020	DM1 2020	DM2 2020	AP 2020 actualisées	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
D Education	11 075 000,00	0,00	400 000,00	11 475 000,00	2 772 700,00	4 754 000,00	3 318 000,00	528 000,00	102 300,00	11 475 000,00
D1 Collèges	11 075 000,00	0,00	400 000,00	11 475 000,00	2 772 700,00	4 754 000,00	3 318 000,00	528 000,00	102 300,00	11 475 000,00
E Culture et patrimoine	520 000,00	0,00	0,00	520 000,00	294 000,00	142 000,00	84 000,00	0,00	0,00	520 000,00
E1 Développement culturel	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
E2 Sites culturels	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	274 000,00	142 000,00	84 000,00	0,00	0,00	500 000,00
E3 Archives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
G Environnement et prévention des risques	192 500,00	120 000,00	0,00	312 500,00	133 500,00	90 000,00	89 000,00	0,00	0,00	312 500,00
G1 Eau	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
G2 Espaces naturels	149 000,00	0,00	0,00	149 000,00	50 000,00	50 000,00	49 000,00	0,00	0,00	149 000,00
G3 Energies renouvelables	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
G4 Sécurité civile	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	120 000,00
H Aménagement et attactivité du territoire	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
H5 Agriculture et pêche	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
I Réseau routier et mobilité	18 930 000,00	2 000 000,00	12 400 000,00	33 330 000,00	6 074 000,00	19 902 186,00	4 235 000,00	3 118 814,00	0,00	33 330 000,00
I1 Routes	18 930 000,00	2 000 000,00	12 400 000,00	33 330 000,00	6 074 000,00	19 902 186,00	4 235 000,00	3 118 814,00	0,00	33 330 000,00
K Administration générale	3 050 000,00	518 000,00	0,00	3 568 000,00	1 943 000,00	950 000,00	675 000,00	0,00	0,00	3 568 000,00
K3 Systèmes d'information et										
télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K4 Logistique et patrimoine	3 050 000,00	518 000,00	0,00	3 568 000,00	1 943 000,00	950 000,00	675 000,00	0,00	0,00	3 568 000,00
L Pilotage et coordination	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L2 Communication externe	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	35 267 500,00	2 638 000,00	13 600 000,00	51 505 500,00	11 717 200,00	27 638 186,00	8 401 000,00	3 646 814,00	102 300,00	51 505 500,00

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

SLOW

ANNEXE 2 – Décision modificative N°2 (DM2) 2020 – Echéancie provision met des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2020	DM1	DM2	AP 2020 actualisées	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
A Enfance Famille	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
A1 Petite enfance	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
B Action sociale et insertion	802 800,00	16 000,00	24 000,00	842 800,00	110 000,00	181 800,00	236 000,00	315 000,00	0,00	842 800,00
B3 Action sociale	30 000,00	16 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
B4 Logement	772 800,00	0,00	24 000,00	796 800,00	64 000,00	181 800,00	236 000,00	315 000,00	0,00	796 800,00
C Autonomie	1 995 000,00	0,00	0,00	1 995 000,00	270 000,00	778 500,00	727 500,00	219 000,00	0,00	1 995 000,00
C1 Personnes âgées	1 995 000,00	0,00	0,00	1 995 000,00	270 000,00	778 500,00	727 500,00	219 000,00	0,00	1 995 000,00
E Culture et patrimoine	715 000,00	0,00	0,00	715 000,00	120 000,00	220 000,00	325 000,00	50 000,00	0,00	715 000,00
E1 Développement culturel	225 000,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	50 000,00	175 000,00	0,00	0,00	225 000,00
E2 Sites culturels	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	120 000,00	170 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	490 000,00
F Sport Jeunesse	200 000,00	499 845,00	85 155,00	785 000,00	407 500,00	357 500,00	20 000,00	0,00	0,00	785 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	200 000,00	499 845,00	85 155,00	785 000,00	407 500,00	357 500,00	20 000,00	0,00	0,00	785 000,00
G Environnement et prévention des risques	5 910 000,00	-8 000,00	0,00	5 902 000,00	592 500,00	1 744 500,00	1 585 000,00	1 816 000,00	164 000,00	5 902 000,00
G1 Eau	5 300 000,00	0,00	0,00	5 300 000,00	380 000,00	1 460 000,00	1 480 000,00	1816000,00	164 000,00	5 300 000,00
G2 Espaces naturels	550 000,00	-8 000,00	0,00	542 000,00	152 500,00	284 500,00	105 000,00	0,00	0,00	542 000,00
G4 Sécurité civile	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	18 370 196,25	3 877 721,00	1 357 394,64	23 605 311,89	4 022 272,64	6 452 885,00	6 024 878,00	3 856 878,00	3 248 398,25	23 605 311,89
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 808 382,22	10 404,00	0,00	2 818 786,22	281 878,00	281 878,00	281 878,00	281 878,00	1 691 274,22	2 818 786,22
H2 Accompagnement des territoires	10 500 000,00	2 667 317,00	0,00	13 167 317,00	1 400 000,00	4 781 007,00	3 735 000,00	2 085 000,00	1 166 310,00	13 167 317,00
H4 Tourisme	165 000,00	1 200 000,00	0,00	1 365 000,00	1 365 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 365 000,00
H5 Agriculture et pêche	2 058 000,00	0,00	1 362 000,00	3 420 000,00	550 000,00	300 000,00	1 138 000,00	1 120 000,00	312 000,00	3 420 000,00
H6 Inondations	2 838 814,03	0,00	-4 605,36	2 834 208,67	425 394,64	1 090 000,00	870 000,00	370 000,00	78 814,03	2 834 208,67
I Réseau routier et mobilité	20 000,00	10 000,00	0,00	30 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
I1 Routes	20 000,00	10 000,00	0,00	30 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
L3 Budget participatif	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Total général	29 522 996,25	4 395 566,00	1 466 549,64	35 385 111,89	6 802 272,64	9 995 185,00	8 918 378,00	6 256 878,00	3 412 398,25	35 385 111,89

ANNEXE 3 - Décision modificative N°2 (DM2) 2020 - Modification in the control of the control of

des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1- Collèges

Montant du programme voté : 11 075 000 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 11 075 000 €

Disponible à l'individualisation : - €

Montant modifié au cours de la séance : 350 000 €

Segment	Opération	Autorisat	ion de programme		Echéancier d	de crédits de pa	iement	
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action - D12 Equipement		350 000 €	350 000 €	130 000 €	220 000 €	0 €	0 €	
D12	Cuisines équipements	21	350 000 €	350 000 €	130 000 €	220 000 €		
TOTAL			350 000 €	350 000 €	130 000 €	220 000 €	0.€	0.€

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

Programme I1 Routes

Montant du programme voté : 20 930 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 20 930 000 €
Disponible à l'individualisation : - €

Montant modifié au cours de la séance : 1 000 000 €

Segment	Opération	utorisatio	on de programm			Echéancier	de crédits d	e paiement	
Code Action	Code Action Libellé Chapitre			Transfert d' AP	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action 112 Travaux neufs			0€		0€	0€	0€	0€	0€
112	I12 RD 118 Renforcem. et murets VL 23			-1 000 000 €	0€	0€	0€	0€	0€
Total action 113 Entretien et	gestion du réseau		7 718 000 €		5 300 000 €	1 600 000 €	818 000 €	0€	0€
Traitement évèn. aléatoires 23			7 718 000 €	1 000 000 €	5 300 000 €	1 600 000 €	818 000 €		
OTAL			7 718 000 €	0€	5 300 000 €	1 600 000 €	818 000 €	0€	0€

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 3 568 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 3 568 000 €
Disponible à l'individualisation : - €

Montant medifié que pure de le séance : - €

Montant modifié au cours de la séance : 200 000 €

Segment	Opération	Autoris	sation de programme	Echéancier de crédits de paiement						
Code Action	ction Libellé Chapitre		Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023		
Total action K41	- Moyens courants des services		1 200 000 €	650 000 €	550 000 €	0€	0 €	0 €		
K41	Gestion des véhicules	21	925 000 €	600 000 €	325 000 €	0 €	0 €	0 €		
K41	Gestion des véhicules	23	275 000 €	50 000 €	225 000 €	0 €	0 €			
Total			1 200 000 €	650 000 €	550 000 €	0€	0 €	0€		

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B20-BF

# ANNEXE 4 - Décision modificative N°2 (DM2) 2020 - Individual autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté : 11 475 000 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 11 075 000 €
Disponible à l'individualisation : 400 000 €

Montant modifié au cours de la séance : 400 000 €

Segment	Opération	Autorisation de p	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023				
D11 Travaux de co	D11 Travaux de construction et de réhabilitation		400 000 €	350 000 €	50 000 €	0€	0 €	0€				
D11	Travaux Fontanilles	23	400 000 €	350 000 €	50 000 €	0€	0€	0€				
TOTAL			400 000 €	350 000 €	50 000 €	0€	0 €	0 €				

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

H5 Agriculture et pêche Programme

> 800 000 € Montant du programme voté : Déjà individualisé au cours des séances précédentes :
>
> Disponible à l'individualisation : 800 000 € Montant modifié au cours de la séance : 800 000 €

Segment Opération Autorisation de programme Echéancier de crédits de paiement

Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action H51-Santé animale et prévention des calamités		800 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	
H51	Aménagements fonciers	45	800 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
TOTAL			800 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme I1 Routes

Montant du programme voté : 33 330 000 € Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 20 930 000 €

Disponible à l'individualisation : 12 400 000 € Montant modifié au cours de la séance : 12 400 000 €

Segment	Opération	Autorisation	de programme	Echéancier de crédits de paiement				
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action	I12 Travaux neufs		1 000 000 €	0€	1 000 000 €	0€	0€	0€
112	Opé. Courantes Annuelles	23	1 000 000 €	0€	1 000 000 €	0 €	0€	0 €
Total action	I13 Entretien et gestion du réseau		11 400 000 €	0€	11 400 000 €	0€	0€	0€
113	Pérennisation des chaussées	23	9 500 000 €		9 500 000 €			
113	Pérennisation des chaussées	23	1 900 000 €		1 900 000 €			
TOTAL		•	12 400 000 €	0€	12 400 000 €	0€	0€	0€

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

6

- €

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le



# Session du Conseil départemental du 22 octobre 2020

# Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	#.
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	Glow
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne- Noire	
BARDIES Pierre	la région Limouxine	Absent (excusé) Donne pouvoir à Mme JALABERT-TAILHAN
BARO Hervé	les Corbières	130-
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. SAVY
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	CBor
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. VIOLA

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	31
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	LA S
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	A.
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	Mus
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	£
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	2002
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	MI
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	San

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

GINIES Alain	le Haut-Minervois	10.011-221100013-2020-022-0102-020-020-020-020-020-020-0
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	Codefind
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne- Noire	Absente
JALABERT-TAILHAN Rose- Marie	la région Limouxine	
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	Excuse a The Giste Pais
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Щ
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	A
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	Jacl
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	- Gladhar
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	Ell

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	Stephel
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	Sat
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	Deron
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Absente
VIOLA André	la Piège au Razès	4

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources

Session du 22 octobre 2020 – Décision modificative n°2 (DM2) 2020 : budget principal et mise en œuvre de l'avance remboursable des DMTO

### LE CADRE DE REFERENCE

## 1 – Aspects réglementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Décret n°2020-1190 du 29 septembre 2020 pris pour l'application de l'article 25 de la loi n° 2020 – 935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020,

Arrêté du 30 septembre 2020 portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du Département,

Délibération du Conseil départemental du 16 juillet 2020 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) du Département,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget principal,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

### LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 (DM2) 2020 concernant le budget principal. Cette étape budgétaire s'inscrit dans le contexte particulier de crise sanitaire liée à la propagation de la Covid 19 que traverse notre société et d'incertitudes quant à l'évolution de la pandémie au cours des prochains mois.

Au cours des étapes précédentes, je vous proposais les premiers ajustements budgétaires en lien avec les impacts de la Covid 19 à hauteur de 5,7 M€. Ces crédits étaient principalement destinés à renforcer les moyens et ressources de la collectivité pour lutter

contre la pandémie, pour soutenir le monde économique et associatif ainsi que les établissements sociaux et médico sociaux.

Je vous avais également fait part de mes inquiétudes concernant l'évolution à la baisse de nos ressources, notamment en matière de DMTO, et l'évolution à la hausse de nos charges, avec un risque tout particulier de l'impact de la crise sur le RSA.

Toutefois, au regard de la situation financière de la collectivité globalement saine en début d'exercice, j'avais souhaité maintenir un niveau d'investissement significatif afin de soutenir nos partenaires et favoriser la relance économique du territoire audois.

La DM2 est l'occasion pour moi de revenir sur la situation de notre collectivité après la période estivale et les premiers mois de la rentrée.

En effet, même s'il demeure encore difficile de présager de l'évolution sur le dernier trimestre 2020, quelques indicateurs doivent nous inciter à la prudence quant au niveau de nos ressources et de l'impact sur nos dépenses principalement sociales.

Concernant les DTMO, l'évolution des encaissements au titre de 2020 est particulièrement volatile d'un mois sur l'autre. La baisse pressentie pourrait être de l'ordre de 10 %, ce qui correspond à - 6,2 M€ par rapport à 2019 et à un produit de 55,8 M€. J'ai donc été amenée à solliciter, auprès de l'Etat, l'avance remboursable à laquelle le Département pouvait prétendre pour un montant limité cependant à 1,17 M€, le dispositif institué par l'Etat étant malheureusement très contraint. Un bilan sera fait courant mai 2021 sur la réalité de la baisse enregistrée et les modalités de remboursement, dès 2020 si elle s'avérait inférieure, et sur 3 ans si elle concordait avec cette prévision dès lors que les DMTO perçus par la collectivité reviendront au niveau de 2019, soit 62 M€. Je vous proposerai donc un ajustement du produit au cours de cette étape budgétaire et les écritures comptables en lien avec l'avance remboursable.

Concernant le RSA, le nombre de foyers ne cesse d'augmenter au fil des mois.

Ainsi, au 30 juin dernier, le Département comptait 730 foyers supplémentaires par rapport à décembre 2019. Au 30 septembre, le montant des allocations versées mensuellement atteignait + 3,4 % par rapport à 2019 à la même période. Un ajustement des crédits de 219 910 € sera donc encore nécessaire au-delà des 2 M€ inscrits en DM1. Au plan national cette progression des dépenses de RSA est déjà bien supérieure à celle constatée dans notre département et il y a tout lieu de craindre que nous soyons aussi davantage impactés dans les mois qui viennent, mettant en difficulté les équilibres budgétaires pour les exercices à venir.

Concernant la prime exceptionnelle pour les personnels des ESMS, le gouvernement a réservé au plan national une enveloppe de 80 M€ pour permettre le versement de primes aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dont le financement relève des conseils départementaux et qui n'avait fait l'objet d'aucune mesure dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2020. Ces crédits constituent de fait uniquement une contribution partielle à un financement restant à la charge des collectivités. De fait l'intervention de l'Etat à hauteur de 50 % n'est mobilisable qu'en contrepartie d'un financement total par les départements. Lors de la DM1, nous avions prévu un budget global de 0,85 M€ pour l'ensemble des ESMS du secteur de l'enfance, des SAAD et des personnes en situation de handicap. Les dernières estimations porteraient les inscriptions à 2,14 M€. La recette de l'Etat serait de 0.74 M€ maximum. Des ajustements de crédits sont donc prévus en DM2. Un rapport dédié présenté à l'occasion de cette séance précise le dispositif et estime la charge nette du versement de ces primes à hauteur de 1,2 M€. C'est un effort important pour notre collectivité mais à défaut d'une prise en charge nationale de ces primes, il était nécessaire que le Département soit présent pour éviter des discriminations dans la reconnaissance financière des personnels de la filière médicosociale mobilisés pleinement durant l'état d'urgence sanitaire.

Enfin, l'évolution de la Covid 19 au cours des derniers mois, a contraint la collectivité à maintenir un effort important en matière d'équipement de protection et de renfort de moyens matériels et humains. Ainsi, dès la rentrée, les collégiens ont pu bénéficier de deux masques fournis par la collectivité et de renfort de personnel pour assurer de bonnes conditions de rentrée. Des aménagements ont dû également être réalisés pour sécuriser les lieux d'accueil du public et assurer la protection des agents départementaux.

L'ensemble des dépenses liées à la Covid 19 représente un coût important pour la collectivité de l'ordre de 10 M€ pour la seule section de fonctionnement et 1,25 M€ en investissement.

L'Etat avait bien annoncé la création d'un compte dédié destiné à permettre un étalement des charges liées à la crise sanitaire.

Toutefois, la circulaire parue fin août réduit fortement le périmètre des dépenses éligibles malgré les protestations des associations d'élu. Sont donc exclues les dépenses de personnel, les augmentations du RSA, le maintien du niveau d'activité des ESMS, dépenses dont l'impact est pourtant non négligeable sur le budget départemental. Procédant ainsi, l'Etat réduit drastiquement le périmètre éligible des charges prises en compte. Pour notre collectivité, celui-ci devrait donc s'établir autour de 4 M€. Une nouvelle fois, après des annonces se voulant rassurantes, la réalité mise en œuvre par le gouvernement est toute autre. Il laisse les collectivités assumer la plus grande part des dépenses inhérentes aux répercussions de cette crise financière sur leurs budgets.

L'Etat a simplement consenti à un étalement de ces dépenses sur 5 ans au lieu des 3 ans envisagés initialement ce qui reste insuffisant au regard enjeux.

Au-delà des discussions en cours avec le gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2021, afin de faire entendre la voix des départements et les difficultés auxquelles ils sont confrontés, je vous proposerai lors d'une prochaine étape budgétaire de recourir malgré tout à ce dispositif pour lisser les effets de la crise sur plusieurs années et contenir ainsi la baisse de l'épargne sur 2020.

La préservation de l'épargne demeure nécessaire pour permettre à notre collectivité de poursuivre l'accompagnement des publics en difficulté dans les mois et l'année à venir dans un contexte encore très incertain de reprise de la croissance et donc d'impact sur les dépenses sociales. Cet objectif participe également à la relance de l'économie au travers du maintien du programme d'investissement grâce à une part d'autofinancement.

Ainsi, au cours des derniers mois, les différents chantiers engagés avant la crise sanitaire ont été relancés même si certains ont dû être décalés de quelques mois. Pour autant, le niveau des investissements 2020 devrait être proche de celui de 2019.

Aussi, les conditions financières sur le marché bancaire encore fortement favorables en raison de taux historiquement bas et le niveau de notre capacité de désendettement bien inférieur au niveau préconisé pour notre strate de collectivité m'amène à vous proposer un relèvement du niveau de l'emprunt 2020 de 10 M€ portant ainsi le montant d'emprunts nouveaux à près de 45 M€. Cette proposition permettrait de préserver notre fonds de roulement et de dégager ainsi des marges de manœuvre pour le budget 2021.

Tels sont les éléments que je tenais à vous communiquer au préalable de l'examen de la DM2. Je reste bien entendu très attentive à l'évolution de la Covid 19 sur le territoire en lien avec nos partenaires et de l'impact sur le budget de la collectivité. Je ne manquerai pas de vous informer au fur et à mesure de l'évolution et de vous en faire part lors de la prochaine étape budgétaire en décembre pour le vote de la DM3.

Je vous propose à présent d'aborder, dans le détail, le projet de DM2.

# I – Projet de décision modificative n°2 :

Le projet de décision modificative vient ajuster le budget du Département afin d'intégrer une partie des coûts liés à la crise de la Covid19. Je vous rappelle que les résultats 2019 ont été repris dès le vote du budget primitif, au cours de la séance du 14 avril dernier.

Il concerne l'inscription de crédits nouveaux et des ajustements de chapitre à chapitre. Il s'élève, en dépenses et en recettes, à la somme de **moins 279 960,82 €** comme indiqué dans le tableau ci-après :

	Recettes	Dépenses
Virement en investissement		-10 941 929,40 €
Crédits affectés	-2 620 471,46 €	1 729 677,85 €
Crédits non affectés		7 764 338,09 €
Opérations d'ordre	1 172 558,00 €	
Fonctionnement	-1 447 913,46 €	-1 447 913,46 €
Crédits affectés	12 109 882,04 €	-4 605,36 €
Virement du fonctionnement	-10 941 929,40 €	
Opérations d'ordre		1 172 558,00 €
Investissement	1 167 952,64 €	1 167 952,64 €
Total DM2	-279 960,82 €	-279 960,82 €

Je vous propose d'examiner pour chaque section, les modifications de crédits de paiement en recettes et en dépenses.

## 1. La section de fonctionnement :

### 1.1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement font l'objet d'un ajustement à la baisse de 1 447 913,46 € pour s'établir à un total de 566 288 887,95 €.

Dans le détail,

• Fiscalité: + 160 381 €

Suite à la notification par les services de l'Etat, il convient d'augmenter le **fonds de compensation de la CVAE** (+ 160 381 €).

• Fiscalité indirecte : - 4 589 066,23 €

Il est proposé d'augmenter le **fonds national de péréquation des DMTO** de 3 509 401 € conformément à la notification reçue par arrêté préfectoral. Ce fonds globalisé regroupe en un prélèvement unique le fonds national de péréquation des DMTO, le fonds de solidarité en faveur des départements et le fonds de solidarité interdépartemental.

Comme évoqué précédemment, les encaissements des **droits de mutation à titre onéreux** ont été impactés par la crise sanitaire liée à la Covid-19. L'estimation pour 2020 s'établirait à − 10 % par rapport à 2019, soit un produit prévisionnel de 55,8 M€. Il convient donc d'ajuster à la baisse les crédits prévus au budget de moins

8 098 467,23 €. L'avance remboursable sollicitée auprès de l'Etat, d'un montant de 1 172 558 €, est comptabilisée en section d'investissement et est transférée en fonctionnement par écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

## Dotations et participations : + 886 523,12 €

Le montant du **FCTVA** est diminué de - 236 874,58 € au regard des dépenses éligibles de 2019 permettant le calcul de ce fonds.

Le **Fonds de lutte contre la pauvreté** est augmenté (+ 134 881,04 €) en lien avec l'avenant n° 2 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la période 2019 à 2021.

En parallèle, il est nécessaire d'ajuster à la marge les **allocations compensatrices de fiscalité** à hauteur de 460 € suite à la notification des services fiscaux.

Les **autres participations** sont en augmentation de 988 056,66 € comprenant :

- la participation des communes et des EPCI à l'achat de masques tissus distribués à la population audoise (+ 145 362,57 €),
- le versement du 2<sup>ème</sup> acompte du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (+ 32 538,19 €),
- la participation de l'Etat en matière hydraulique sur les études générales (+ 29 448 €).
- le financement par le CLER- Réseau pour la Transition Energétique, soit + 44 563,90 €, dans le cadre du programme national du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) qui permet aux ménages les plus modestes de disposer gratuitement d'un diagnostic de leur logement,
- la participation de la CNSA, évoquée précédemment, au versement d'une prime exceptionnelle aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) à hauteur de 736 144 €.

## APA: + 56 690.65 €

Il est proposé d'ajuster les crédits des produits exceptionnels de l'APA suite au remboursement des chèques d'accompagnement personnalisé non utilisés de l'exercice 2019 (+ 56 690,65 €).

### Produits de gestion : + 365 000 €

Il est proposé d'augmenter d'une part, les recettes concernant les indus au titre de la PCH (+ 60 000 €) et les recouvrements auprès des départements en matière de handicap (+ 180 000 €), d'autre part, les recouvrements sur les organismes sociaux en matière d'aide sociale à l'enfance (+ 125 000 €).

### Divers fonctionnement: + 500 000 €

Au titre des autres produits de gestion courante, le montant des indus RSA peut être augmenté de 500 000 € au regard des encaissements déjà réalisés.

	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	BUDGET 2020
Fiscalité	161 199 689,00	-109 085,00	160 381,00	161 250 985,00
Contributions directes	139 197 026,00	107 038,00	0,00	139 304 064,00
Taxe foncière bâti	124 085 875,00	43 132,00	0,00	124 129 007,00
CVAE	12 901 036,00	63 906,00	0,00	12 964 942,00
IFER	2 210 115,00	0,00	0,00	2 210 115,00
Transfert frais de gestion TFB	10 802 771,00	-216 123,00	0,00	10 586 648,00
FNGIR	10 216 896,00	0,00	0,00	10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	982 996,00	0,00	160 381,00	1 143 377,00
Fiscalité indirecte	205 943 248,00	120 000,00	-4 589 066,23	201 474 181,77
DMTO	63 904 623,00	0,00	-8 098 467,23	55 806 155,77
Fonds de péréquation DMTO	17 934 048,00	0,00	3 509 401,00	21 443 449,00
Fonds de solidarité	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement	3 200 000,00	0,00	0,00	3 200 000,00
Taxe électricité	4 680 858,00	0,00	0,00	4 680 858,00
TSCA	61 377 226,00	0,00	0,00	61 377 226,00
Transferts de compétences	28 892 719,00	0,00	0,00	28 892 719,00
Réforme fiscale	32 484 507,00	0,00	0,00	32 484 507,00
TICPE RSA	54 766 493,00	0,00	0,00	54 766 493,00
Taxe additionnelle de séjour	80 000,00	120 000,00	0,00	200 000,00
Dotations Etat & participations	104 974 430,00	-49 222,00	886 523,12	105 811 731,12
DGF DGD	70 480 429,00	104 235,00	0,00	70 584 664,00
FCTVA	564 116,00	0,00	-236 874,58	327 241,42
PCH, MDPH, LASV	5 596 910,00	0,00	0,00	5 596 910,00
FMDI	4 810 000,00	0,00	0,00	4 810 000,00
FAPI	578 141,00	0,00	0,00	578 141,00
Fonds de lutte contre la pauvreté	624 523,00	0,00	134 881,04	759 404,04
DCRTP	11 620 815,00	0,00	0,00	11 620 815,00
Allocations compensatrices de fiscalité	4 479 867,00	-153 457,00	460,00	4 326 870,00
Fonds de stabilisation	2 110 000,00	0,00	0,00	2 110 000,00
Autres participations	4 109 629,00	0,00	988 056,66	5 097 685,66
APA	19 372 907,00	0,00	56 690,65	19 429 597,65
Produit de gestion	11 393 736,00	0,00	365 000,00	11 758 736,00
dont recouvrements sociaux	10 584 936,00	0,00	365 000,00	10 949 936,00
Divers fonctionnement	5 533 370,18	0,00	500 000,00	6 033 370,18
Total recettes réelles (hors résultat)	508 417 380,18	-38 307,00	-2 620 471,46	505 758 601,72
Résultat reporté	54 217 204,23	0,00	0,00	54 217 204,23
Opérations d'ordre	5 140 524,00	0,00	1 172 557,84	6 313 081,84
Total recettes fonctionnement	567 775 108,41	-38 307,00	-1 447 913,62	566 288 887,79

# 1.2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à la baisse de 1 447 913,46 € pour s'établir à 566 288 887,95 €.

	BP 2020	BP 2020 Corrigé	DM1 2020	DM2 2020	BUDGET 2020
Dépenses réelles *	475 140 294,19	476 140 294,19	4 731 000,00	1 729 677,85	482 600 972,04
Crédits non affectés	31 679 819,54	30 679 819,54	-4 601 765,93	7 764 338,09	33 842 391,70
Total dépenses réelles	506 820 113,73	506 820 113,73	129 234,07	9 494 015,94	516 443 363,74
Opérations d'ordre	60 954 994,68	60 954 994,68	-167 541,07	-10 941 929,40	49 845 524,21
Total dépenses de fonctionnement	567 775 108,41	567 775 108,41	-38 307,00	-1 447 913,46	566 288 887,95

<sup>\*</sup> hors crédits non affectés

Les inscriptions nouvelles en matière de dépenses réelles de fonctionnement (hors crédits non affectés) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	BP 2020	BP 2020 Corrigé	DM1 2020	DM2 2020	BUDGET 2020
A Enfance Famille	44 508 958,48	44 508 958,48	365 000,00	281 856,49	45 155 814,97
B Action sociale et insertion	115 796 615,51	115 796 615,51	2 590 000,00	285 430,00	118 672 045,51
C Autonomie	120 808 106,00	120 808 106,00	590 000,00	1 263 288,00	122 661 394,00
D Education	7 224 846,00	7 224 846,00	69 000,00	85 000,00	7 378 846,00
E Culture et patrimoine	3 139 767,50	3 139 767,50	252 400,00	0,00	3 392 167,50
F Sport Jeunesse	2 557 084,00	2 557 084,00	0,00	0,00	2 557 084,00
G Environnement et prévention des risques	20 220 943,00	20 220 943,00	0,00	160 000,00	20 380 943,00
H Aménagement et attractivité du territoire	6 134 585,69	7 134 585,69	0,00	142 605,36	7 277 191,05
I Réseau routier et mobilité	10 917 508,00	10 917 508,00	0,00	0,00	10 917 508,00
K Administration générale	140 934 215,21	140 934 215,21	765 000,00	-488 502,00	141 210 713,21
L Pilotage et coordination	2 897 664,80	2 897 664,80	99 600,00	0,00	2 997 264,80
Total dépenses réelles de fonctionnement*	475 140 294,19	476 140 294,19	4 731 000,00	1 729 677,85	482 600 972,04

hors crédits non affectés

Globalement, les crédits demandés sont en hausse de **1 729 677,85 €**, soit par mission :

- Enfance famille: + 281 856,49 € concernent le programme de l'Aide sociale à l'enfance:
  - 261 856,49 € viennent augmenter la dotation globale de fonctionnement pour la Structure Accueil Enfance qui s'établit donc à 5,02 M€. En effet, un complément de crédits est nécessaire pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs et le poste des ressources humaines.
  - 20 000 € sont rajoutés au titre des primes pour les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux à compétence exclusive du Département dans le domaine de l'enfance en lien avec la Covid19.

#### Action sociale et insertion : + 285 430 €

- ≥ 219 910 € complètent les crédits relatifs aux allocations RSA. Ces propositions correspondent, comme évoqué précédemment, à une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires et devront être réajustées, le cas échéant, en fonction de l'évolution du marché du travail suite à la crise sanitaire;
- ▶ 65 520 € sont demandés dans le cadre du Programme d'Intérêt général départemental de lutte contre la précarité énergétique suite à une révision de l'objectif quantitatif annuel de logements rénovés à hauteur de 540 logements au lieu de 420 initialement.

#### Autonomie: + 1 263 288 €

- ➤ 1 082 288 € complètent les crédits destinés au versement de primes pour les personnels des structures d'aide et d'accompagnement à domicile.
- ➤ 181 000 € complètent les crédits destinés au versement de primes pour les personnels des établissements d'hébergement des personnes en situation de handicap
- Education: + 85 000 € correspondent au versement de prestations à des associations d'insertion suite à la mise à disposition de personnel complémentaire dans les collèges afin de permettre une reprise d'activité garantissant l'application des mesures sanitaires liée à la Covid19 pour l'accueil des personnels et des élèves ;
- Environnement et prévention des risques : + 160 000 € sont sollicités pour financer la prime de feu des sapeurs-pompiers du SDIS à compter du 1<sup>er</sup> aout 2020.

#### Aménagement et attractivité du territoire : + 142 605,36

- ▶ 88 000 € correspondent à la prise en charge du déficit du budget annexe du Laboratoire vétérinaire.
- ➤ 4 605,36 € sont transférés de la section d'investissement afin de compléter une demande de subvention, suite aux intempéries d'octobre 2018, de la commune de Conques sur Orbiel.
- ➤ 50 000 € afin de compléter la participation du Département à l'Agence Technique Départementale pour contribuer à la sécurisation et au renforcement des missions actuelles et d'amorcer le développement de nouveaux services. En effet, créée en 2014, pour apporter un service d'ingénierie dans les domaines de la voirie, des ouvrages d'art et de l'eau, l'ATD a, ces dernières années, élargi ses missions aux bâtiments publics et s'est constituée en centrale d'achats pour offrir de nouveaux services à ses adhérents. Face, à la fois, aux besoins des communes et des intercommunalités et aux enjeux forts en matière de développement et d'aménagement durables et de solidarité entre collectivités audoises, le Département souhaite que l'ATD puisse à la fois approfondir ses

missions actuelles, notamment pour accompagner les collectivités au-delà de la définition de leurs besoins sur les conduites d'opérations complexes (jusqu'à la réception des travaux), et développer de nouvelles missions dont les priorités et la faisabilité économique seront étudiées d'ici la fin de l'année 2020.

#### Administration générale : - 488 502 €

- > 750 302 € au titre du prélèvement du fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements suite à la notification reçue. Ainsi le prélèvement s'élève à 4 323 016 €. Le montant net du fonds de péréquation globalisé des DMTO s'établit donc à 17 120 433 €.
- ➤ 261 800 € correspondent à l'augmentation de la dotation aux provisions pour créances douteuses, au vu de la situation des comptes de redevables en phase de recouvrement contentieux.

L'équilibre de la section d'investissement nécessite l'ajustement à la baisse du virement issu de la section de fonctionnement de 10 941 929,40 €.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient d'augmenter les crédits non affectés de **7 764 338,09 €**.

#### 2. La section d'investissement :

#### 2.1. Les recettes

Les recettes d'investissement sont ajustées à hauteur de 1 167 952,64 € et s'établissent à 167 562 747,05 €.

Les recettes réelles d'investissement sont augmentées de 12 109 882,04 €.

- Les dotations font l'objet d'un ajustement à hauteur de 839 033,04 € qui concerne le relèvement des recettes du FCTVA conformément à l'état arrêté par la Préfecture sur la base des dépenses éligibles de 2019.
- Les subventions et autres augmentent de 98 291 €. Les recettes relatives au programme des inondations d'octobre 2018 en matière de voirie font l'objet d'une inscription à hauteur de 63 007 € en lien avec le reversement du tropperçu par la commune de Monze. Les recouvrements des aides attribuées au titre du FUL sous forme de prêt sont également ajustés de 35 284 € au regard des encaissements déjà effectués.
- L'avance remboursable des DMTO sollicitée auprès de l'Etat à hauteur de 1 172 558 € est traitée comme une dette financière et doit être inscrite en section d'investissement comme préconisé par les services de la DGFIP.

Par ailleurs, le Département ayant souhaité maintenir un niveau d'investissement important au sorti de la période de confinement afin de soutenir l'économie audoise, il est proposé d'augmenter **l'emprunt** de 10 M€. Ce relèvement de l'emprunt permettra de préserver les marges de manœuvre pour l'avenir face à la baisse prévisible de l'épargne. Ainsi, le montant total d'emprunt inscrit sur l'année atteindra 46 825 000 € mais ne sera mobilisé qu'à hauteur de 45 M€ maximum compte tenu de la mobilisation partielle de l'emprunt pour le THD selon l'échéancier retenu pour cette opération.

Les inscriptions d'ordre diminuent de 10 941 929,40 €, ce qui correspond à une baisse du virement depuis la section de fonctionnement pour équilibrer la section.

	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	BUDGET 2020
Dotations	13 890 004,00	0,00	839 033,04	14 729 037,04
DGE	0,00	0,00	0,00	0,00
DSID	3 151 600,00	0,00	0,00	3 151 600,00
DDEC	2 238 404,00	0,00	0,00	2 238 404,00
FCTVA	8 500 000,00	0,00	839 033,04	9 339 033,04
Subventions et autres	10 416 170,00	571 463,07	98 291,00	11 085 924,07
Avance DMTO	0,00	0,00	1 172 558,00	1 172 558,00
Emprunts	36 825 000,00	0,00	10 000 000,00	46 825 000,00
Recettes réelles *	61 131 174,00	571 463,07	12 109 882,04	73 812 519,11
Excédent capitalisé	30 670 703,73	0,00	0,00	30 670 703,73
RAT	12 234 000,00	0,00	0,00	12 234 000,00
Refinancement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles	104 035 877,73	571 463,07	12 109 882,04	116 717 222,84
Opérations d'ordre	61 954 994,68	-167 541,07	-10 941 929,40	50 845 524,21
Total recettes investissement	165 990 872,41	403 922,00	1 167 952,64	167 562 747,05

<sup>\*</sup> Hors excédent capitalisé, RAT

#### 2.2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement font l'objet d'un ajustement global à la hausse de 1 167 952,64 € et s'établissent à 167 562 747,05 €.

	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	BUDGET 2020
Equipements départementaux	59 896 595,76	-1 038 000,00	0,00	58 858 595,76
Subventions	33 891 548,92	1 441 922,00	-4 605,36	35 328 865,56
Total équipements	93 788 144,68	403 922,00	-4 605,36	94 187 461,32
Mouvements financiers (hors RAT)	20 420 000,00	0,00		20 420 000,00
Dépenses réelles investissement	114 208 144,68	403 922,00	-4 605,36	114 607 461,32
RAT	12 234 000,00	0,00		12 234 000,00
Solde d'exécution 2019	33 408 203,73	0,00		33 408 203,73
Total dépenses réelles	159 850 348,41	403 922,00	-4 605,36	160 249 665,05
Opérations d'ordre	6 140 524,00	0,00	1 172 558,00	7 313 082,00
Total dépenses d'investissement	165 990 872,41	403 922,00	1 167 952,64	167 562 747,05

Les dépenses réelles d'investissement sont présentées par programme en distinguant les dépenses d'équipement direct, des subventions. Par ailleurs, un rapport spécifique fait état du vote de nouvelles autorisations de programme (AP) et de l'ajustement des AP déjà votées en 2020.

#### ❖ Les dépenses d'équipement direct :

Les dépenses d'équipement direct restent inchangées à un montant de 58 858 595,76 €.

Le tableau, ci-après, fait état des inscriptions sur l'ensemble des équipements départementaux :

	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	BUDGET 2020
D Education	10 792 022,80	-234 000,00	60 000,00	10 618 022,80
D1 Collèges	10 792 022,80	-234 000,00	60 000,00	10 618 022,80
E Culture et patrimoine	1 148 750,00	0,00	0,00	1 148 750,00
E1 Développement culturel	318 650,00	0,00	0,00	318 650,00
E2 Sites culturels	683 000,00	0,00	0,00	683 000,00
E3 Archives	147 100,00	0,00	0,00	147 100,00
F Sport Jeunesse	5 683 000,00	-984 000,00	0,00	4 699 000,00
F1 Sports et activités de pleine nature	5 683 000,00	-984 000,00	0,00	4 699 000,00
G Environnement et prévention des risques	528 430,18	-10 000,00	0,00	518 430,18
G1 Eau	23 340,18	0,00	0,00	23 340,18
G2 Espaces naturels	475 090,00	-50 000,00	0,00	425 090,00
G3 Energies renouvelables	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
G4 Sécurité civile	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
H5 Agriculture et pêche	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
I Réseau routier et mobilité	35 420 000,00	0,00	0,00	35 420 000,00
I1 Routes	35 420 000,00	0,00	0,00	35 420 000,00
K Administration générale	5 937 994,81	190 000,00	-60 000,00	6 067 994,81
K2 Administration générale	0,00	0,00	142 000,00	142 000,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	2 020 182,81	0,00	-52 000,00	1 968 182,81
K4 Logistique et patrimoine	3 917 812,00	190 000,00	-150 000,00	3 957 812,00
L Pilotage et coordination	86 397,97	0,00	0,00	86 397,97
L2 Communication externe	86 397,97	0,00	0,00	86 397,97
Total équipement direct	59 896 595,76	-1 038 000,00	0,00	58 858 595,76

DRI (hors RAT et résultat)

#### • Education : 60 000 €

La 2<sup>ème</sup> phase concernant la restructuration de la cuisine du collège des Corbières Maritimes à Sigean nécessite le renouvellement d'équipements pour un coût supplémentaire de 60 000 €. Ce complément de crédits est financé par la baisse des crédits de la mission Administration générale.

#### • Administration générale : - 60 000 €

Une réduction des acquisitions de licences de logiciel entraine une baisse de 52 000 €. Par ailleurs, une diminution de 150 000 € des crédits de paiement destinés à l'achat de véhicules électriques est proposée. Ces crédits, différés en 2021, sont mis en réserves en section d'investissement.

#### Les subventions :

Le montant des subventions d'investissement est réduit de 4 605,36 €. Au total, les crédits s'élèvent donc à 35 328 865,56 €.

Le tableau, ci-après, fait état des inscriptions sur l'ensemble des subventions :

	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	BUDGET 2020
A Enfance Famille	1 229 633,01	0,00	0,00	1 229 633,01
A1 Petite enfance	22 497,00	0,00	0,00	22 497,00
A2 Aide sociale à l'enfance	1 207 136,01	0,00	0,00	1 207 136,01
B Action sociale et insertion	1 261 550,00	0,00	5 000,00	1 266 550,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
B3 Action sociale	30 000,00	16 000,00	0,00	46 000,00
B4 Logement	1 201 550,00	-16 000,00	5 000,00	1 086 520,00
C Autonomie	1 174 475,70	0,00	0,00	1 174 475,70
C1 Personnes âgées	1 044 400,70	0,00	0,00	1 044 400,70
C2 Personnes handicapées	130 075,00	0,00	0,00	130 075,00
E Culture et patrimoine	1 170 000,00	0,00	0,00	1 170 000,00
E2 Sites culturels	1 170 000,00	0,00	0,00	1 170 000,00
F Sport Jeunesse	839 890,00	249 922,00	42 578,00	1 132 390,00
F1 Sports et activités de pleine nature	839 890,00	249 922,00	42 578,00	1 132 390,00
G Environnement et prévention des risques	7 729 906,73	-8 000,00	0,00	7 721 906,73
G1 Eau	6 494 508,04	0,00	0,00	6 494 508,04
G2 Espaces naturels	461 524,09	32 000,00	0,00	493 524,09
G4 Sécurité civile	773 874,60	-40 000,00	0,00	733 874,60
H Aménagement et attractivité du territoire	18 119 773,48	1 200 000,00	-52 183,36	19 267 590,12
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 402 879,65	0,00	-47 578,00	4 355 301,65
H2 Accompagnement des territoires	5 759 988,00	0,00	0,00	5 759 988,00
H4 Tourisme	695 000,00	1 200 000,00	0,00	1 895 000,00
H5 Agriculture et pêche	3 781 398,83	0,00	0,00	3 781 398,83
H6 Inondations	3 480 507,00	0,00	-4 605,36	3 475 901,64
I Réseau routier et mobilité	1 616 320,00	0,00	0,00	1 616 320,00
I1 Routes	1 616 320,00	0,00	0,00	1 616 320,00
K Administration générale	0,00	0,00	0,00	0,00
K1 Ressources humaines	0,00	0,00	0,00	0,00
K2 Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00
L3 Budget particpatif	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00
Total subventions d'investissement	33 891 548,92	1 441 922,00	-4 605,36	35 328 865,56

#### • Action sociale et insertion : 5 000 €

Sur le programme Logement, 5 000 € de crédits de paiement sont nécessaires pour financer une partie des 120 dossiers supplémentaires dans le cadre du PIG précarité énergétique.

#### • Sport jeunesse : 42 578 €

Dans le cadre du projet de construction d'un centre national d'entrainement sur la commune d'Alzonne, le Département augmente son soutien à la Fédération Française de Rugby à XIII à hauteur de 42 578 € de crédits de paiement sur l'exercice 2020.

#### • Aménagement et attractivité du territoire : - 52 183,36 €

Dans le cadre des inondations d'octobre 2018, le fonds composé des dons de diverses collectivités territoriales s'élève à 3,40 M€. Sur ce montant, 111 759,64 € sont toujours disponibles en investissement et 13 343,81 € en fonctionnement. La Commune de Conques-sur-Orbiel sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 949,17 € afin de financer le transport d'élèves vers le restaurant scolaire depuis l'école maternelle qui a été délocalisée sur un autre site du village.

Afin d'abonder le solde disponible en section de fonctionnement, il est nécessaire de réduire les crédits d'investissement de 4 605,36 € et modifier ainsi la répartition du fonds entre la section de fonctionnement et d'investissement.

#### ❖ Les opérations d'ordre : transfert de l'avance remboursable de DMTO en section de fonctionnement

L'avance remboursable de DMTO prévue en recettes d'investissement à hauteur de 1 172 558 € peut être transférée, à titre exceptionnel, sur délibération, par opérations d'ordre en section de fonctionnement. Sont donc prévues les écritures correspondantes en dépenses d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et en recettes de fonctionnement au compte 7785 « excédent d'investissement transféré au compte de résultat ».

Les virements entre chapitres qui s'effectuent au sein d'une même mission sont détaillés dans la maquette budgétaire.

#### LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- délibérer sur l'adoption du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2020 d'un montant de moins 279 960,82 €,
- m'autoriser à procéder au transfert, à titre exceptionnel et dérogatoire, par opération d'ordre du montant de l'avance remboursable de DMTO à hauteur de 1 172 558 € en section de fonctionnement (débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » à crédit du compte 7785 « excédent d'investissement transféré au compte de résultat »),

et me faire connaître votre décision.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

## Annexe du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2020 - Section de fonctionnement

	BP 2020	BP 2020 Corrigé	DM1 2020	DM2 2020	BUDGET 2020
A Enfance Famille	44 508 958,48	44 508 958,48	365 000,00	281 856,49	45 155 814,97
A1 Petite enfance	933 080,00	933 080,00			933 080,00
A2 Aide sociale à l'enfance	43 575 878,48	43 575 878,48	365 000,00	281 856,49	44 222 734,97
B Action sociale Insertion	115 796 615,51	115 796 615,51	2 590 000,00	285 430,00	118 672 045,51
B1 Allocations RM/RSA	99 899 805,51	99 899 805,51	2 000 000,00	219 910,00	102 119 715,51
B2 Insertion professionnelle	8 218 850,00	8 218 850,00			8 218 850,00
B3 Action sociale	4 168 760,00	4 168 760,00	300 000,00		4 468 760,00
B4 Logement	3 509 200,00	3 509 200,00	290 000,00	65 520,00	3 864 720,00
C Autonomie	120 808 106,00	120 808 106,00	590 000,00	1 263 288,00	122 661 394,00
C1 Personnes âgées	60 988 293,00	60 988 293,00	390 000,00	203 188,00	61 581 481,00
C2 Personnes handicapées	59 819 813,00	59 819 813,00	200 000,00	1 060 100,00	61 079 913,00
D Education	7 224 846,00	7 224 846,00	69 000,00	85 000,00	7 378 846,00
D1 Collèges	6 859 946,00	6 859 946,00	69 000,00	85 000,00	7 013 946,00
D2 Actions éducatives	364 900,00	364 900,00			364 900,00
E Culture et patrimoine	3 139 767,50	3 139 767,50	252 400,00	0,00	3 392 167,50
E1 Développement culturel	2 199 967,50	2 199 967,50			2 199 967,50
E2 Sites culturels	792 300,00	792 300,00	252 400,00		1 044 700,00
E3 Archives	147 500,00	147 500,00			147 500,00
F Sport Jeunesse	2 557 084,00	2 557 084,00	0,00	0,00	2 557 084,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 672 750,00	1 672 750,00			1 672 750,00
F2 Jeunesse	884 334,00	884 334,00			884 334,00
G Environnement et prévention des risques	20 220 943,00	20 220 943,00	0,00	160 000,00	20 380 943,00
G1 Eau	1 233 231,00	1 233 231,00			1 233 231,00
G2 Espaces naturels	2 694 601,00	2 694 601,00			2 694 601,00
G3 Energies renouvelables	209 990,00	209 990,00			209 990,00
G4 Sécurité civile	16 083 121,00	16 083 121,00		160 000,00	16 243 121,00
H Aménagement et attractivité du territoire	6 134 585,69	7 134 585,69	0,00	142 605,36	7 277 191,05
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	283 550,00	283 550,00			283 550,00
H2 Accompagnement des territoires	417 733,00	417 733,00		50 000,00	467 733,00
H3 Coopération décentralisée	313 500,00	313 500,00			313 500,00
H4 Tourisme	2 664 171,00	2 664 171,00			2 664 171,00
H5 Agriculture et pêche	2 425 631,69	2 425 631,69		88 000,00	2 513 631,69
H6 Inondations	30 000,00	30 000,00		4 605,36	34 605,36
H7 Pandémie	0,00	1 000 000,00			1 000 000,00
I Réseau routier et mobilité	10 917 508,00	10 917 508,00	0,00	0,00	10 917 508,00
I1 Routes	9 131 325,00	9 131 325,00			9 131 325,00
I2 Transports	1 786 183,00	1 786 183,00			1 786 183,00
K Administration générale	140 934 215,21	140 934 215,21	765 000,00	-488 502,00	141 210 713,21
K1 Ressources humaines	115 341 326,00	115 341 326,00			115 341 326,00
K2 Budget et finances	14 715 467,84	14 715 467,84	59 900,00	-488 502,00	14 286 865,84
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 814 675,00	3 814 675,00			3 814 675,00
K4 Logistique et patrimoine	7 062 746,37	7 062 746,37	705 100,00		7 767 846,37
L Pilotage et coordination	2 897 664,80	2 897 664,80	99 600,00	0,00	
L1 Pilotage stratégique	1 915 664,80	1 915 664,80			1 915 664,80
L2 Communication externe	982 000,00		99 600,00		1 081 600,00
Total dépenses réelles de fonctionnement *	475 140 294,19		4 731 000,00	1 729 677,85	482 600 972,04

<sup>\*</sup>Hors crédits non affectés

## Annexe du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2020 - Section d'investissement

	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	BUDGET 2020
A Enfance Famille	1 229 633,01	0,00	0,00	1 229 633,01
A1 Petite enfance	22 497,00	0,00	0,00	22 497,00
A2 Aide sociale à l'enfance	1 207 136,01	0,00	0,00	1 207 136,01
B Action sociale et insertion	1 511 550,00	0,00	5 000,00	1 516 550,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
B3 Action sociale	30 000,00	16 000,00	0,00	46 000,00
B4 Logement	1 451 550,00	-16 000,00	5 000,00	1 440 550,00
C Autonomie	1 174 475,70	0,00	0,00	1 174 475,70
C1 Personnes âgées	1 044 400,70	0,00	0,00	1 044 400,70
C2 Personnes handicapées	130 075,00	0,00	0,00	130 075,00
D Education	10 792 022,80	-234 000,00	60 000,00	10 618 022,80
D1 Collèges	10 792 022,80	-234 000,00	60 000,00	10 618 022,80
E Culture et patrimoine	2 318 750,00	0,00	0,00	2 318 750,00
E1 Développement culturel	318 650,00	0,00	0,00	318 650,00
E2 Sites culturels	1 853 000,00	0,00	0,00	1 853 000,00
E3 Archives	147 100,00	0,00	0,00	147 100,00
F Sport Jeunesse	6 522 890,00	-734 078,00	42 578,00	5 831 390,00
F1 Sports et activités de pleine nature	6 522 890,00	-734 078,00	42 578,00	5 831 390,00
G Environnement et prévention des risques	8 258 336,91	-18 000,00	0,00	8 240 336,91
G1 Eau	6 517 848,22	0,00	0,00	6 517 848,22
G2 Espaces naturels	936 614,09	-18 000,00	0,00	918 614,09
G3 Energies renouvelables	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
G4 Sécurité civile	773 874,60	0,00	0,00	773 874,60
H Aménagement et attractivité du territoire	18 419 773,48	1 200 000,00	-52 183,36	19 567 590,12
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 402 879,65	0,00	-47 578,00	4 355 301,65
H2 Accompagnement des territoires	5 759 988,00	0,00	0,00	5 759 988,00
H4 Tourisme	695 000,00	1 200 000,00	0,00	1 895 000,00
H5 Agriculture et pêche	4 081 398,83	0,00	0,00	4 081 398,83
H6 Inondations	3 480 507,00	0,00	-4 605,36	3 475 901,64
I Réseau routier et mobilité	37 036 320,00	0,00	0,00	37 036 320,00
I1 Routes	37 036 320,00	0,00	0,00	37 036 320,00
K Administration générale	26 107 994,81	190 000,00	-60 000,00	26 237 994,81
K1 Ressources humaines	0,00	0,00	0,00	0,00
K2 Budget et finances	20 170 000,00	0,00	142 000,00	20 312 000,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	2 020 182,81	0,00	-52 000,00	1 968 182,81
K4 Logistique et patrimoine	3 917 812,00	190 000,00	-150 000,00	3 957 812,00
L Pilotage et coordination	836 397,97	0,00	0,00	836 397,97
L2 Communication externe	86 397,97	0,00	0,00	86 397,97
L3 Budget particpatif	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00
Total dépenses réelles d'investissement *	114 208 144,68	403 922,00	-4 605,36	114 607 461,32

<sup>\*</sup> Hors RAT et Résultat

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B20-BF

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
	0		
N'a pa	0		

Publié le	
Notifié le	

#### DÉPARTEMENT DE L'AUDE

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

#### Séance du 22 octobre 2020

Dossier n° 10

Objet de l'affaire : Décision modificative n° 2 (DM2) 2020 - Budget principal et mise en œuvre de l'avance remboursable des DMTO

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU le décret n°2020-1190 du 29 septembre 2020 pris pour l'application de l'article 25 de la loi n° 2020 – 935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020

VU l'arrêté du 30 septembre 2020 portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 16 juillet 2020 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) du Département,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget principal,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B20-BF

#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

- d'adopter la décision modificative n°2 (DM2) 2020 d'un montant de moins 279 960,82 €,
- de procéder au transfert, à titre exceptionnel et dérogatoire, par opération d'ordre du montant de l'avance remboursable de DMTO à hauteur de 1 172 558 € en section de fonctionnement (débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » à crédit du compte 7785 « excédent d'investissement transféré au compte de résultat »),
- d'attribuer une contribution complémentaire d'un montant de 160 000 € au SDIS au titre de la revalorisation de l'indemnité de feu des sapeurs-pompiers.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le



# Session du Conseil départemental du 22 octobre 2020

## Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	#
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	Glor
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne- Noire	
BARDIES Pierre	la région Limouxine	Absent (excusé) Donne pouvoir à Mme JALABERT-TAILHAN
BARO Hervé	les Corbières	130-
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. SAVY
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	(Box
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. VIOLA

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	311
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	LA S
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	A.
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	Mus
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	£
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	2002
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	MI
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	San

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

GINIES Alain	le Haut-Minervois	10.011-221100013-2020-022-0102-020-020-020-020-020-020-0
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	Codefind
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne- Noire	Absente
JALABERT-TAILHAN Rose- Marie	la région Limouxine	
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	Excuse possessis à l'assessis
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	M
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	A
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	Jacl
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	- Chillis
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	Still

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	Stephel
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	Sat
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	Deron
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Absente
VIOLA André	la Piège au Razès	4

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources

Session du 22 octobre 2020 - Décision modificative n°2 (DM2) 2020 – Autorisation de programme - budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

#### LE CADRE DE REFERENCE

#### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

Délibération du Conseil départemental du 16 juillet 2020 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2020 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programmes, les inscriptions en dépenses et recettes en cours d'exercice sur le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

#### 2- Aspects budgétaires

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2020.

#### LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames. Messieurs.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 (DM2) 2020 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

#### 1. Les autorisations de programme :

Les travaux d'aménagement de locaux techniques pour le personnel du service « Eau » (100 000 €) n'ont pu être réalisés en 2020 notamment en lien avec la crise sanitaire. Aussi, il est nécessaire de décaler les crédits de paiement en 2021 pour la réalisation de ceux-ci en début d'année prochaine, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	AP 2019	CP 2020	CP 2021
K Administration générale	100 000	0	100 000
K4 Logistique et patrimoine	100 000	0	100 000
TOTAL général	100 000	0	100 000

Concernant les AP 2020, une nouvelle autorisation de programme de 80 000 € est sollicitée pour le remplacement d'appareils vétustes, sur le programme H5 Agriculture et pêche, dont l'échéancier débute à partir de 2021.

Enfin, il est proposé de différer l'échéancier de l'AP votée au BP 2020 concernant le logiciel métier d'un montant de 21 000 € du programme K3 Système d'information et télécommunications.

	AP 2020	AP DM2 2020	AP 2020 actualisée
H Aménagement du territoire	30 000	80 000	110 000
H5 Agriculture et pêche	30 000	80 000	110 000
K Administration générale	21 000	0	21 000
K3 Système d'inform et télécom	21 000	0	21 000
TOTAL général	51 000	80 000	131 000

#### 2. Synthèse:

Les mouvements ci-dessous retracent les propositions pour le projet de DM 2.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	80 000,00	80 000,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	80 000,00	80 000,00
Crédits nouveaux	0,00	0,00
Reprise du résultat 2019 (D001 et 1068)	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	0,00	0,00
TOTAL DM2 2020	80 000,00	80 000,00

#### Section de fonctionnement :

#### • Les recettes :

Les recettes de fonctionnement 2020 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2020	DM 1	DM 2	BUDGET 2020
Aménagement et attractivité du territoire	1 442 931,69	0,00	80 000,00	1 522 931,69
Agriculture et pêche	1 442 931,69	0,00	80 000,00	1 522 931,69
Administration générale	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources humaines	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 442 931,69	0,00	80 000,00	1 522 931,69
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 442 931,69	0,00	80 000,00	1 522 931,69

Suite à la crise sanitaire du COVID19, les analyses PCR (contrôle sanitaire des cheptels audois) sont en augmentation (+ 17 000 €) contrairement aux recettes d'hygiènes alimentaires (autocontrôles périodiques non récupérables) qui doivent être ajustées à la baisse (- 25 000 €). Afin d'équilibrer la section, il est proposé que la prise en charge du déficit par le Département soit augmenté de 88 000 €.

#### • Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement 2020 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2020	DM 1	DM 2	BUDGET 2020
Agriculture et pêche	294 700,00	0,00	0,00	294 700,00
Santé animale et prévention des calamités	294 700,00	0,00	0,00	294 700,00
Administration générale	1 047 556,00	0,00	80 000,00	1 127 556,00
Ressources humaines	959 006,00	0,00	80 000,00	1 039 006,00
Systèmes d'information et télécommunication	19 400,00	0,00	0,00	19 400,00
Logistique et patrimoine	69 150,00	0,00	0,00	69 150,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 342 256,00	0,00	80 000,00	1 422 256,00
Opérations d'ordre	100 675,69	0,00	0,00	100 675,69
Amortissements	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00
Virement	74 675,69	0,00	0,00	74 675,69
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 442 931,69	0,00	80 000,00	1 522 931,69

Les crédits dédiés à l'activité même du laboratoire vétérinaire ainsi que ceux des ressources humaines sont augmentés au travers de virements entre chapitres.

Il s'agit de virements de dépenses :

- du chapitre 011 « fonctionnement courant », baisse des frais de déplacements pour 3 000 €,
- du chapitre 65 « charges de gestion courante » diminution de 11 000 € liée à une surévaluation des coûts inhérente à l'audit Qualité de 2020 (- 5 000 €) et une baisse des créances admises en non-valeur (- 6 000 €),
- du chapitre 67 « opérations financières » concernant la régularisation des titres annulés sur exercices antérieurs, réduction à hauteur de 2 000 €.

Ces crédits viennent alimenter le programme H5 Agriculture et pêche, chapitre 011 « fonctionnement courant » afin de faire face à l'augmentation constante d'activité en PCR (contrôle sanitaire des cheptels audois) pour 13 000 €, et le programme K1 Ressources humaines, chapitre 012 pour la rémunération du personnel non titulaire à hauteur de 3 000 €.

D'autre part, des crédits nouveaux sont demandés pour les ressources humaines (chapitre 012), à hauteur de 80 000 € pour faire face à l'augmentation de l'effectif moyen du laboratoire qui passe de 21 agents en 2019 à 23 agents en 2020 renforcé par le recrutement d'un apprenti.

Les demandes du laboratoire s'élèvent donc à 80 000 €.

#### 2.1 <u>Section d'investissement :</u>

Aucune modification n'est sollicitée en recettes et dépenses.

Tels sont les éléments qui ressortent du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2020 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

#### LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- procéder à la modification de l'échéancier prévisionnel de l'autorisation de programme 2019 votée au budget 2019 (annexe 1),
- procéder à la modification de l'individualisation de l'autorisation de programme 2019
   K4 Logistique et patrimoine (annexe 2),
- voter la nouvelle autorisation de programme 2020 avec son échéancier prévisionnel (annexe 3),
- procéder à la modification de l'échéancier prévisionnel de l'autorisation de programme 2020 votée (annexe 3).
- procéder à la modification de l'individualisation de l'autorisation de programme K4 Logistique et patrimoine (annexe 4).
- procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme H5 Agriculture et pêche (annexe 5),
- approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2020 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Annexe 1 - Décision modificative (DM2) 2020 - Echéancier prévisionnel des autorisations de programme de 2019 relatives au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

	AP 2019	CP 2020	CP 2021	CP > 2022
H Aménagement du territoire	54 000	13 500	13 500	13 500
H5 Agriculture et pêche	54 000	13 500	13 500	13 500
K Administration générale	100 000	0	100 000	0
K4 Logistique et patrimoine	100 000	0	100 000	0
Total général	154 000	13 500	113 500	13 500

# Annexe 2 - Décision modificative N°2 (DM2) 2020 – Modification de l'individualisation de l'autorisation de programme 2019 relative au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté  $100\,000\,\epsilon$ Déjà individualisé au cours des séances précédentes  $100\,000\,\epsilon$ Disponible à l'individualisation  $0\,\epsilon$ Montant modifié au cours de la séance  $100\,000\,\epsilon$ 

	Segment	Opération	Autorisation de programme		I	Echéancier (	de crédits de	e paiement	
	Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
1	Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier			100 000 €	0€	0 €	100 000 €	0 €	0€
K42		Constructions bâtiments administratifs en cours	23	100 000 €	0€	0 €	100 000 €		

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

0€

Annexe 3 - Décision modificative (DM2) 2020 - Echéancier prévisionnel des autorisations de programme de 2020 relatives au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

	AP 2020	AP DM2 2020	AP 2020 actualisée	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
H Aménagement du territoire	30 000	80 000	110 000	10 000	30 000	30 000	40 000	110 000
H5 Agriculture et pêche	30 000	80 000	110 000	10 000	30 000	30 000	40 000	110 000
K Administration générale	21 000	0	21 000	10 000	11 000	0	0	21 000
K4 Logistique et patrimoine	21 000	0	21 000	10 000	11 000	0	0	21 000
Total général	51 000	80 000	131 000	20 000	41 000	30 000	40 000	131 000

# Annexe 4 - Décision modificative N°2 (DM2) 2020 - Modification de l'individualisation des autorisations de programmes de 2020 relatives au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Programme K3 - Systèmes d'information et télécommunications

Montant du programme voté 21 000 € Déjà individualisé au cours des séances précédentes 21 000 € Disponible à l'individualisation  $0 \in M$  Montant modifié au cours de la séance 21 000 €

	Segment	Opération		Autorisation de programme		Echéancier d	le crédits de	paiement	
	Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
	Total action K31 - Systèmes d'information				0€	10 000 €	11 000 €	0€	0€
Ī	K 31	Informatique	20	21 000 €	0 €	10 000 €	11 000 €		

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

0€

# Annexe 5 - Décision modificative N°2 (DM2) 2020 - Individualisation d'une nouvelle autorisation de programme 2020 relative au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté 80 000 € Déjà individualisé au cours des séances précédentes  $0 \in \mathbb{R}$  Disponible à l'individualisation 80 000 € Montant individualisé au cours de la séance 80 000 €

	Segment	Opération	Autorisa progra		1	Echéancier d	de crédits de	paiement	
	Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
	Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités			80 000 €	0€	0€	20 000 €	20 000 €	40 000 €
K42		Matériel et outillage technique	21	80 000 €	0€	0€	20 000 €	20 000 €	40 000 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020 = -ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B21-BF

Votants	nts Pour Cor					
36	36	0				
	Abstentions					
N'a pa	s pris part a	u vote	0			

Publié le	
Notifié le	

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 22 octobre 2020

Dossier n° 11a

Objet de l'affaire : Décision modificative n°2 (DM2) 2020 - Autorisations de programme - budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental concernant les autorisations de programme,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B21-BF

#### LE CONSEIL DEPARTEMENTA

après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

- de procéder à la modification de l'échéancier prévisionnel de l'autorisation de programme 2019 votée au budget 2019 (annexe 1),
- de procéder à la modification de l'individualisation de l'autorisation de programme 2019 K4 Logistique et patrimoine (annexe 2),
- de voter la nouvelle autorisation de programme 2020 avec son échéancier prévisionnel (annexe 3),
- de procéder à la modification de l'échéancier prévisionnel de l'autorisation de programme 2020 votée (annexe 3),
- de procéder à la modification de l'individualisation de l'autorisation de programme K4 Logistique et patrimoine (annexe 4),
- de procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme H5 Agriculture et pêche (annexe 5).

La Présidente du Conseil départsemental,

Hélène Sandragné

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B21-BF

Annexe 1 - Décision modificative (DM2) 2020 - Echéancier prévisionnel des autorisations de programme de 2019 relatives au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

	AP 2019	CP 2020	CP 2021	CP > 2022
H Aménagement du territoire	54 000	13 500	13 500	13 500
H5 Agriculture et pêche	54 000	13 500	13 500	13 500
K Administration générale	100 000	0	100 000	0
K4 Logistique et patrimoine	100 000	0	100 000	0
Total général	154 000	13 500	113 500	13 500

# Annexe 2 - Décision modificative N°2 (DM2) 2020 – Modification de l'individualisation de l'autorisation de programme 2019 relative au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté  $\begin{array}{ll} 100\,000\, \\ \text{Déjà individualisé au cours des séances précédentes} & 100\,000\, \\ \text{Disponible à l'individualisation} & 0\, \\ \text{Montant modifié au cours de la séance} & 100\,000\, \\ \end{array}$ 

Segment	Opération	Autorisa progra	ation de amme	I	Echéancier (	de crédits de	paiement	
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
Total action K42 - Gestion du pa	Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier			0€	0 €	100 000 €	0€	0€
K42	Constructions bâtiments administratifs en cours	23	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €		

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

0€

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B21-BF

#### Annexe 3 - Décision modificative (DM2) 2020 - Echéa autorisations de programme de 2020 relatives au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

	AP 2020	AP DM2 2020	AP 2020 actualisée	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
H Aménagement du territoire	30 000	80 000	110 000	10 000	30 000	30 000	40 000	110 000
H5 Agriculture et pêche	30 000	80 000	110 000	10 000	30 000	30 000	40 000	110 000
K Administration générale	21 000	0	21 000	10 000	11 000	0	0	21 000
K4 Logistique et patrimoine	21 000	0	21 000	10 000	11 000	0	0	21 000
Total général	51 000	80 000	131 000	20 000	41 000	30 000	40 000	131 000

#### Annexe 4 - Décision modificative N°2 (DM2) 2020 - Modification de l'individualisation des autorisations de programmes de 2020 relatives au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Programme K3 - Systèmes d'information et télécommunications

Montant du programme voté 21 000 € 21 000 € Déjà individualisé au cours des séances précédentes Disponible à l'individualisation 0€ 21 000 € Montant modifié au cours de la séance

Segment	Opération	Autorisa progra		I	Echéancier d	le crédits de	paiement	
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
Total action K31 - Systèmes d'information		21 000 €	0€	10 000 €	11 000 €	0€	0€	
K 31	Informatique	20	21 000 €	0 €	10 000 €	11 000 €		

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

0€

#### Annexe 5 - Décision modificative N°2 (DM2) 2020 - Individualisation d'une nouvelle autorisation de programme 2020 relative au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Programme H5 - Agriculture et pêche

\$0000€ Montant du programme voté Déjà individualisé au cours des séances précédentes 0€ Disponible à l'individualisation ₹ 000 08 Montant individualisé au cours de la séance \$0000€

	Segment	Opération	Autorisa progra		ı	Echéancier (	de crédits de	e paiement	
	Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
	Total action H51 - Santé animale et	prévention des ca	lamités	80 000 €	0€	0€	20 000 €	20 000 €	40 000 €
K42	2	Matériel et outillage technique	21	80 000 €	0€	0€	20 000 €	20 000 €	40 000 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020 Affiché le **22/10/2020** ID : 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B21-BF

# Session du Conseil départemental du 22 octobre 2020

## Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	#.
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	Glor
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne- Noire	
BARDIES Pierre	la région Limouxine	Absent (excusé) Donne pouvoir à Mme JALABERT-TAILHAN
BARO Hervé	les Corbières	130-
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. SAVY
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	CBor
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. VIOLA

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	31
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	- AL
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	A.
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	Mass
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	1
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	2002
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	MI
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	Say

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

GINIES Alain	le Haut-Minervois	10.011-221100013-20201022-BW2_2020_BZ-14
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	Codefind
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne- Noire	Absente
JALABERT-TAILHAN Rose- Marie	la région Limouxine	
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	Excuse a The Good Pais
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	<u> </u>
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	A
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	Jacl
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	- Chillis
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	Efell

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	Light
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	Sof
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	Deron
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Absente
VIOLA André	la Piège au Razès	4

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020 = --

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B21-BF

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
	0		
N'a pa	0		

Publié le		
Notifié le		

#### DÉPARTEMENT DE L'AUDE

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

-----

Séance du 22 octobre 2020

Dossier n° 11b

# <u>Objet de l'affaire</u> : Décision modificative n°2 (DM2) 2020 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 16 juillet 2020 adoptant la décision modificative n° 1 (DM1) du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B21-BF

#### LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

- d'approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2020 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental d'un montant de 80 000 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020 Affiché le **22/10/2020** ID : 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B21-BF

# Session du Conseil départemental du 22 octobre 2020

## Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	#.
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	Glor
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne- Noire	
BARDIES Pierre	la région Limouxine	Absent (excusé) Donne pouvoir à Mme JALABERT-TAILHAN
BARO Hervé	les Corbières	130-
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. SAVY
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	CBor
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. VIOLA

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	31
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	- AL
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	A.
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	Mass
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	1
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	2002
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	MI
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	Say

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

GINIES Alain	le Haut-Minervois	10.011-221100013-20201022-BW2_2020_BZ-14
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	Codefind
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne- Noire	Absente
JALABERT-TAILHAN Rose- Marie	la région Limouxine	
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	Excuse a The Good Pais
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	<u> </u>
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	A
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	Jacl
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	- Chillis
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	Efell

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	Light
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	Sof
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	Deron
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Absente
VIOLA André	la Piège au Razès	4

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources

Session du 22 octobre 2020 - Décision modificative n°2 (DM2) 2020 : Autorisation de programme - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

#### LE CADRE DE REFERENCE

#### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

Considérant qu'il convient d'ajuster les inscriptions d'autorisation de programme et de recettes en cours d'exercice sur le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

#### 2- Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2020.

#### LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 (DM2) 2020 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

#### 1. Les autorisations de programme :

L'échéancier de l'autorisation de programme de 27 000 € inscrite au budget 2019 avec une échéance en 2020 du même montant doit être modifié et prolongé d'une année comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Cette AP est destinée à l'acquisition d'un véhicule et son aménagement, conformément à l'accord-cadre conclu avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

	AP 2019	CP 2020	CP 2021
K Administration générale	27 000	23 000	4 000
K4 Logistique et patrimoine	27 000	23 000	4 000
Total général	27 000	23 000	4 000

#### 2. Section de fonctionnement :

Aucune inscription de crédits nouveaux n'est sollicitée. Il s'agit de rectifier une erreur matérielle d'écriture par un virement de recettes du chapitre 74 « dotations, subventions et participations » à destination du chapitre 70 « produits des services du domaine et ventes diverses», compte 70871 « remboursement de frais par la collectivité de rattachement » pour un montant de 90 000 € au sein du programme G1 Eau.

Tels sont les éléments qui ressortent du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2020 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

#### LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- procéder à la modification de l'échéancier prévisionnel de l'autorisation de programme 2019 votée au budget 2019 (annexe 1),
- procéder à la modification de l'individualisation de l'autorisation de programme K4 Logistique et patrimoine (annexe 2),
- approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

# Annexe 1 - Décision modificative (DM2) 2020 - Echéancier prévisionnel des autorisations de programme relatives au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

	AP 2019	AP DM1 2019	AP DM2 2019	AP 2019 actualisée	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
G Environnement et prévention des risques	68 400	0	0	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	0	68 400
G1 Eau	68 400	0	0	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	0	68 400
K - Administration générale	13 500	0	13 500	27 000	0	23 000	4 000	0	0	27 000
K4 - Logistique et patrimoine	13 500	0	13 500	27 000	0	23 000	4 000	0	0	27 000
Total général	81 900	0	13 500	95 400	17 100	40 100	21 100	17 100	0	95 400

# Annexe 2 - Décision modificative N°2 (DM2) 2020 – Modification de l'individualisation de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 27 000 € Déjà individualisé au cours des séances précédentes 27 000 € Disponible à l'individualisation  $0 \in M$  Montant modifié au cours de la séance 27 000 €

Seg	ment	Opération	on Autorisation de programme		Е	Echéancier de crédits de paiement			nt
Code	Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
Total ac	Total action K41 - Moyens courants des services			27 000 €	0€	23 000 €	4 000 €	0€	0€
K41		Acquisition de véhicule	21	27 000 €	0€	23 000 €	4 000 €		

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

ID: 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B23-BF

 Votants
 Pour
 Contre

 36
 36
 0

 Abstentions
 0

 N'a pas pris part au vote
 0

Publié le	
Notifié le	

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

-----

Séance du 22 octobre 2020

Dossier n° 12a

<u>Objet de l'affaire</u> : Décision modificative n°2 (DM2) 2020 : Autorisations de programme - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B23-BF

#### LE CONSEIL DEPARTEMENTA

après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

- de procéder à la modification de l'échéancier prévisionnel de l'autorisation de programme 2019 votée au budget 2019 (annexe 1),
- procéder à la modification de l'individualisation de l'autorisation de programme K4
   Logistique et patrimoine (annexe 2).

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le



ID: 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B23-BF

# Annexe 1 - Décision modificative (DM2) 2020 - Echéancier prévisionnel des autorisations de programme relatives au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

	AP 2019	AP DM1 2019	AP DM2 2019	AP 2019 actualisée	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
G Environnement et prévention des risques	68 400	0	0	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	0	68 400
G1 Eau	68 400	0	0	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	0	68 400
K - Administration générale	13 500	0	13 500	27 000	0	23 000	4 000	0	0	27 000
K4 - Logistique et patrimoine	13 500	0	13 500	27 000	0	23 000	4 000	0	0	27 000
Total général	81 900	0	13 500	95 400	17 100	40 100	21 100	17 100	0	95 400

# Annexe 2 - Décision modificative N°2 (DM2) 2020 – Modification de l'individualisation de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 27 000 € Déjà individualisé au cours des séances précédentes 27 000 € Disponible à l'individualisation  $0 \in M$  Montant modifié au cours de la séance 27 000 €

Segment	Opération	eration Autorisation de programme		Е	chéancier	éancier de crédits de paiement		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
Total action K41 - Moyens courants des services			27 000 €	0€	23 000 €	4 000 €	0€	0€
<i>K1</i> 1	Acquisition de véhicule	21	27 000 €	0€	23 000 €	4 000 €		

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

0 ŧ

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

ID : 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B23-BF

## Session du Conseil départemental du 22 octobre 2020

## Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	Glor
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne- Noire	
BARDIES Pierre	la région Limouxine	Absent (excusé) Donne pouvoir à Mme JALABERT-TAILHAN
BARO Hervé	les Corbières	130-
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. SAVY
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	CBor
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. VIOLA

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	31
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	al L
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	A.
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	theis
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	£
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	2002
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	MI
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	Say

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

GINIES Alain	le Haut-Minervois	ID: 011-221100019-20201022-BS_2020_B23-BI
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	Codefind
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne- Noire	Absente
JALABERT-TAILHAN Rose- Marie	la région Limouxine	
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	Excuse a The Gode Pais
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	<u>M</u>
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	A
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	Jacl
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	- Gladhar
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	Ell

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	Stiglish
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	Sat
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	Deron
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Absente
VIOLA André	la Piège au Razès	

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

ID: 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B23-BF

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
	0		
N'a pa	0		

Publié le	
Notifié le	

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 22 octobre 2020

Dossier n° 12b

Objet de l'affaire : Décision modificative n°2 (DM2) 2020 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les inscriptions de recettes en cours d'exercice sur le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement par virements entre chapitres,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B23-BF

### LE CONSEIL DEPARTEMENTA

après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

- d'approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

ID : 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B23-BF

## Session du Conseil départemental du 22 octobre 2020

## Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	Glor
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne- Noire	
BARDIES Pierre	la région Limouxine	Absent (excusé) Donne pouvoir à Mme JALABERT-TAILHAN
BARO Hervé	les Corbières	130-
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. SAVY
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	CBor
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. VIOLA

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	31
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	al L
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	A.
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	theis
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	£
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	2002
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	MI
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	Say

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

GINIES Alain	le Haut-Minervois	Simo
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	Codefind
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne- Noire	Absente
JALABERT-TAILHAN Rose- Marie	la région Limouxine	
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	Excuse a The Giste Pais
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Щ
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	A
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	Jacl
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	- Gladhar
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	Still

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	Stiglish
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	Sat
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	Deron
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Absente
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources

Session du 22 octobre 2020 - Décision modificative n°2 (DM2) 2020 : Autorisation de programme - budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

#### LE CADRE DE REFERENCE

#### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programmes, les inscriptions en dépenses et recettes en cours d'exercice sur le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

#### 2- Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2020.

#### LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 (DM2) 2020 concernant le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

#### 1. Les autorisations de programme :

Les échéanciers des autorisations de programmes d'un montant de 1 279 541,08 € réparties entre deux AP, l'une de 529 541,08 € et l'autre de 750 000 € doivent être prolongés d'une année supplémentaire comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Ces AP sont destinées pour l'une à l'acquisition de bâtiment et l'autre à des travaux de réhabilitation de bâtiment, dont la réalisation a été décalée en 2021.

	AP 2014	AP 2018	CP 2020	CP 2021	CP > 2021
K - Administration générale	529 541,08	750 000,00	0,00	895 225,88	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	529 541,08	750 000,00	0,00	895 225,88	0,00
Total équipements directs	529 541,08	750 000,00	0,00	895 225,88	0,00

#### 2. Synthèse:

Les mouvements ci-dessous retracent les propositions pour le projet de DM 2.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	-2 119,50	-2 119,50
Opérations d'ordre	0,00	0,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	-2 119,50	-2 119,50
Crédits nouveaux	-28 513,52	-28 513,52
Reprise du résultats 2019 (R001)	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
Virement à la section de fonctionnement	0,00	0,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	-28 513,52	-28 513,52
TOTAL DM2 2018	-30 633,02	-30 633,02

#### 1.1. Section de fonctionnement :

#### • Les recettes :

	BP 2020	DM 1	DM2	<b>BUDGET 2020</b>
Parc départemental et laboratoire routier				
Réseau routier et mobilité	7 611 525,00	0,00	0,00	7 611 525,00
Routes	7 611 525,00	0,00	0,00	7 611 525,00
Administration générale	2 881,00	0,00	-2 119,50	761,50
Ressources humaines	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget et finances	2 881,00	0,00	-2 119,50	761,50
FONCTIONNEMENT REEL	7 614 406,00	0,00	-2 119,50	7 612 286,50
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 614 406,00	0,00	-2 119,50	7 612 286,50

La mise à jour des dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA entraine une diminution du montant inscrit au BP 2020 de 2 119,50 €.

#### Les dépenses :

	BP 2020	DM 1	DM2	<b>BUDGET 2020</b>
Parc départemental et laboratoire routier				
Réseau routier et mobilité	3 852 000,00	0,00	-13 119,50	3 838 880,50
Routes	3 852 000,00	0,00	-13 119,50	3 838 880,50
Administration générale	2 519 906,00	0,00	11 000,00	2 530 906,00
Ressources humaines	2 354 476,00	0,00	0,00	2 354 476,00
Budget et finances	12 700,00	0,00	11 000,00	23 700,00
Systèmes d'information et télécommunications	14 900,00	0,00	0,00	14 900,00
Logistique et patrimoine	137 830,00	0,00	0,00	137 830,00
FONCTIONNEMENT REEL	6 371 906,00	0,00	-2 119,50	6 369 786,50
Opérations d'ordre	1 242 500,00	0,00	0,00	1 242 500,00
Amortissements	1 242 500,00	0,00	0,00	1 242 500,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 614 406,00	0,00	-2 119,50	7 612 286,50

L'annulation des créances émises en 2013 et 2014 donne lieu à une augmentation des dépenses d'annulation de titres sur exercices antérieurs de 11 000 €.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, les dépenses de combustibles et carburants sont réduites de 13 119,50 €. Ces économies sont la conséquence de l'inactivité durant la pandémie de COVID 19.

#### 1.2. <u>Section d'investissement</u>:

#### • Les recettes :

	BP 2020	DM 1	DM2	<b>BUDGET 2020</b>
FCTVA	234 289,00	0,00	-28 513,52	205 775,48
Administration générale (R001)	3 160 316,87	0,00	0,00	3 160 316,87
INVESTISSEMENT REEL	3 394 605,87	0,00	-28 513,52	3 366 092,35
Opérations d'ordre	1 242 500,00	0,00	0,00	1 242 500,00
Amortissements	1 242 500,00	0,00	0,00	1 242 500,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 637 105,87	0,00	-28 513,52	4 608 592,35

La mise à jour des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA amène à diminuer le montant inscrit au BP 2020 de 28 513,52 €.

#### Les dépenses :

	BP 2020	DM 1	DM2	<b>BUDGET 2020</b>
Parc départemental et laboratoire routier				
Réseau routier et mobilité	1 120 600,00	0,00	0,00	1 120 600,00
Routes	1 120 600,00	0,00	0,00	1 120 600,00
Administration générale	3 516 505,87	0,00	-28 513,52	3 487 992,35
Budget et finances	2 621 279,99	0,00	-28 513,52	2 592 766,47
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	895 225,88	0,00	0,00	895 225,88
INVESTISSEMENT REEL	4 637 105,87	0,00	-28 513,52	4 608 592,35
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 637 105,87	0,00	-28 513,52	4 608 592,35

L'inscription de baisse des recettes entraine la diminution des crédits non affectés d'investissement du même montant soit 28 513,52 €, permettant ainsi d'équilibrer la section.

Tels sont les éléments qui ressortent du projet de décision modificative n°2, pour l'exercice 2020, du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

#### LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- procéder à la modification de l'échéancier prévisionnel de l'autorisation de programme 2019 votée au budget 2019 (annexe 1),
- procéder à la modification de l'individualisation de l'autorisation de programme K4 Logistique et patrimoine (annexe 2),
- approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2020 pour le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Annexe 1 - Décision modificative (DM2) 2020 - Echéancier prévisionnel des autorisations de programme relatives au budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

	AP 2014	AP 2018	CP 2020	CP 2021	CP > 2021
K - Administration générale	529 541,08	750 000,00	0,00	895 225,88	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	529 541,08	750 000,00	0,00	895 225,88	0,00
Total équipements directs	529 541,08	750 000,00	0,00	895 225,88	0,00

Annexe 2 - Décision modificative N°2 (DM2) 2020 – Modification de l'individualisation de l'autorisation de programme relative au budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 1 279 541,08 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 279 541,08 €

Disponible à l'individualisation : - €

Montant modifié au cours de la séance : 895 225,08 €

Segment	Opération	Autorisatio	n de programme		Echéancie	r de crédits de	paiement	
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021	> 2021
Total action K42 - Gestion du pa	trimoine immobilier		1 279 541,08 €	0 €	0 €	0€	895 225,88 €	0 €
K42	Acquisition bâtiment	21	350 000,00	0€	0€	0€	350 000,00	0€
K42	Travaux réhabilitation bâtiment	23	529 541,08	0 €	0 €	0€	145 225,88	0€
K42	Travaux réhabilitation bâtiment	23	200 000,00	0€	0 €	0€	200 000,00	0€
K42	Réfection toiture bâtiment Parc départemental	23	200 000,00	0€	0 €	0€	200 000,00	0€
TOTAL			1 279 541,08 €	0 €	0€	0€	895 225,88 €	0€

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020 == ==

ID: 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B24-BF

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
	0		
N'a pa	0		

Publié le	
Notifié le	

#### DÉPARTEMENT DE L'AUDE

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

-----

Séance du 22 octobre 2020

Dossier n° 13a

<u>Objet de l'affaire</u> : Décision modificative n°2 (DM2) 2020 : Autorisations de programme - budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B24-BF

#### LE CONSEIL DEPARTEMENTA

après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

- de procéder à la modification de l'échéancier prévisionnel de l'autorisation de programme 2019 votée au budget 2019 (annexe 1),
- procéder à la modification de l'individualisation de l'autorisation de programme K4 Logistique et patrimoine (annexe 2).

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B24-BF

Annexe 1 - Décision modificative (DM2) 2020 - Echéancier prévisionnel des autorisations de programme relatives au budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

	AP 2014	AP 2018	CP 2020	CP 2021	CP > 2021
K - Administration générale	529 541,08	750 000,00	0,00	895 225,88	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	529 541,08	750 000,00	0,00	895 225,88	0,00
Total équipements directs	529 541,08	750 000,00	0,00	895 225,88	0,00

Annexe 2 - Décision modificative N°2 (DM2) 2020 – Modification de l'individualisation de l'autorisation de programme relative au budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 1 279 541,08 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 279 541,08 €

Disponible à l'individualisation : - €

Montant modifié au cours de la séance : 895 225,08 €

Segment	Opération	Autorisatio	n de programme		Echéancie	r de crédits de	paiement	
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021	> 2021
Total action K42 - Gestion du pa	atrimoine immobilier		1 279 541,08 €	0 €	0 €	0€	895 225,88 €	0€
K42	Acquisition bâtiment	21	350 000,00	0€	0 €	0€	350 000,00	0€
K42	Travaux réhabilitation bâtiment	23	529 541,08	0 €	0 €	0€	145 225,88	0€
K42	Travaux réhabilitation bâtiment	23	200 000,00	0 €	0€	0€	200 000,00	0€
K42	Réfection toiture bâtiment Parc départemental	23	200 000,00	0€	0€	0€	200 000,00	0€
TOTAL			1 279 541,08 €	0 €	0 €	0€	895 225,88 €	0€

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

ID: 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B24-BF

## Session du Conseil départemental du 22 octobre 2020

## Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	A.
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	Glor
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne- Noire	
BARDIES Pierre	la région Limouxine	Absent (excusé) Donne pouvoir à Mme JALABERT-TAILHAN
BARO Hervé	les Corbières	130-
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. SAVY
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	CBor
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. VIOLA

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	311
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	L. L.
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	A.
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	Mus
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	£
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	2002
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	MI
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	Say

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

GINIES Alain	le Haut-Minervois	10.011-221100013-20201022-50_2020_524-51
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	Codefind
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne- Noire	Absente
JALABERT-TAILHAN Rose- Marie	la région Limouxine	
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	Excuse possessis à The Giste Phil)
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	M
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	A
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	Jacl
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	- Chillis
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	- Efell

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	Stephel
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	Sof
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	Deron
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Absente
VIOLA André	la Piège au Razès	4

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

ID: 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B24-BF

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le		
Notifié le		

#### DÉPARTEMENT DE L'AUDE

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

-----

Séance du 22 octobre 2020

Dossier n° 13b

<u>Objet de l'affaire</u> : Décision modificative n°2 (DM2) 2020 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'ajuster les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B24-BF

### LE CONSEIL DEPARTEMENTA

après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

- d'approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2020 pour le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier d'un montant de moins 30 633,02 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

ID: 011-221100019-20201022-BS\_2020\_B24-BF

## Session du Conseil départemental du 22 octobre 2020

## Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	A.
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	Glor
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne- Noire	
BARDIES Pierre	la région Limouxine	Absent (excusé) Donne pouvoir à Mme JALABERT-TAILHAN
BARO Hervé	les Corbières	130-
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. SAVY
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	CBor
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. VIOLA

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	311
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	L. L.
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	A.
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	Mus
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	£
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	2002
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	MI
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	Say

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

GINIES Alain	le Haut-Minervois	10.011-221100013-20201022-50_2020_524-51
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	Codefind
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne- Noire	Absente
JALABERT-TAILHAN Rose- Marie	la région Limouxine	
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	Excuse possessis à The Giste Phil
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	M
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	A
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	Jacl
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	- Chillis
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	- Efell

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	Stephel
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	Sof
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	Deron
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Absente
VIOLA André	la Piège au Razès	4

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources

Session du 22 octobre 2020 - Décision modificative n° 2 (DM2) 2020 : budget annexe de la structure accueil enfance

#### LE CADRE DE REFERENCE

#### 1 – Aspects règlementaires

Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe de la Structure Accueil Enfance,

Délibération du Conseil départemental du 16 juillet 2020 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2020 du budget annexe de la Structure Accueil Enfance,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions en recettes et en dépenses en cours d'exercice sur le budget de la Structure Accueil Enfance,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

#### 2 – Aspects budgétaires

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°2 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2020.

#### LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 (DM2) 2020 concernant la Structure Accueil Enfance (SAE).

#### 1. Synthèse:

Ce projet s'élève, en dépenses et en recettes, à la somme de 263 449,65 € comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	263 586,70	263 586,70
Reprise du résultat R002	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
EXPLOITATION BUDGETAIRE	263 586,70	263 586,70
Crédits nouveaux	-137,05	-137,05
Reprise du résultat D001	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	-137,05	-137,05
TOTAL DM 2 2020	263 449,65	263 449,65

#### 1.1 Section d'exploitation :

• Les recettes d'exploitation 2020 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	BUDGET 2020
Enfance Famille	5 257 358,48	105 000,00	261 856,49	5 624 214,97
Aide sociale à l'enfance	5 257 358,48	105 000,00	261 856,49	5 624 214,97
Administration générale	458 976,52	0,00	1 730,21	460 706,73
Ressources humaines	36 001,00	0,00	0,00	36 001,00
Budget et finances	3 000,00	0,00	1 730,21	4 730,21
Reprise du résultat R002	419 975,52	0,00	0,00	419 975,52
EXPLOITATION REEL	5 716 335,00	105 000,00	263 586,70	6 084 921,70
Opérations d'ordre	8 644,00	0,00	0,00	8 644,00
TOTAL RECETTE D' EXPLOITATION	5 724 979,00	105 000,00	263 586,70	6 093 565,70

La mise à jour des dépenses d'exploitation éligibles au FCTVA amène à augmenter le montant inscrit au BP 2020 pour un montant de 1 730,21 €.

Il est proposé que la dotation globale annuelle du département soit augmentée de 261 856,49 € en lien avec la crise sanitaire. Le montant total pour 2020 s'élèvera donc à 5 023 214,97 €. La tarification 2020 reste inchangée et est rappelée ci-après.

• Les dépenses d'exploitation 2020 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	BUDGET 2020
Enfance Famille	871 839,00	0,00	154 186,70	1 026 025,70
Aide sociale à l'enfance	871 839,00	0,00	154 186,70	1 026 025,70
Administration générale	4 758 300,00	105 000,00	109 400,00	4 972 700,00
Ressources humaines	4 423 500,00	0,00	110 000,00	4 533 500,00
Budget et finances	4 100,00	0,00	-600,00	3 500,00
Systèmes informat & télécom	11 300,00	0,00	0,00	11 300,00
Logistique et patrimoine	319 400,00	105 000,00	0,00	424 400,00
EXPLOITATION REEL	5 630 139,00	105 000,00	263 586,70	5 998 725,70
Opérations d'ordre	94 840,00	0,00	0,00	94 840,00
Amortissements	94 840,00	0,00	0,00	94 840,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	5 724 979,00	105 000,00	263 586,70	6 093 565,70

Sur le poste Enfance famille, il y a lieu d'annuler des titres sur exercices antérieurs pour un montant de 144 586,70 €. De plus, des crédits doivent être ajoutés pour la location immobilière de bureaux à Narbonne pour un montant de 9 000 €.

Le poste des Ressources humaines est complété de crédits supplémentaires à hauteur de 110 000 €. De plus, l'épidémie de Covid-19 a entrainé des dépenses imprévues dans le fonctionnement des structures comprenant une prime exceptionnelle attribuée au personnel (26 101 €) ainsi qu'une augmentation des heures supplémentaires réalisées sur la période de mars à mai 2020 (43 701 €).

#### 1.2 <u>Section d'investissement</u>:

• Les recettes d'investissement 2020 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	BUDGET 2020
Enfance Famille	1 207 136,01	0,00	0,00	1 207 136,01
Aide sociale à l'enfance	1 207 136,01	0,00	0,00	1 207 136,01
Administration générale	66 667,99	0,00	-137,05	66 530,94
Budget et finances	5 862,00	0,00	-137,05	5 724,95
Excédent (10682)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise du résultat R001	60 805,99	0,00	0,00	60 805,99
INVESTISSEMENT REEL	1 273 804,00	0,00	-137,05	1 273 804,00
Opérations d'ordre	94 840,00	0,00	0,00	94 840,00
Affectation des biens (amortissements inclus	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement (hors affectation)	94 840,00	0,00	0,00	94 840,00
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT	1 368 644,00	0,00	-137,05	1 368 644,00

La mise à jour des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA amène à diminuer le montant inscrit au BP 2020 pour un montant de 137,05 €.

Les dépenses d'investissement 2020 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	BUDGET 2020
Administration générale	1 360 000,00	0,00	-137,05	1 359 862,95
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	1 360 000,00	0,00	-137,05	1 359 862,95
Reprise du résultat D001	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	1 360 000,00	0,00	-137,05	1 359 862,95
Opérations d'ordre	8 644,00	0,00	0,00	8 644,00
Affectation des biens (amortissements inclu	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations d'ordre	8 644,00	0,00	0,00	8 644,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 368 644,00	0,00	-137,05	1 368 506,95

Afin d'équilibrer la section, il est proposé de diminuer les dépenses d'achat de mobilier à hauteur de 137,05 €.

Par ailleurs, un virement de crédits du chapitre 21 vers le chapitre 20 pour un montant de 100 000 € est nécessaire afin de concrétiser l'achat du domaine de la Métairie à la Sale.

#### 2. La tarification 2020:

Le tarif fixé lors du budget primitif reste inchangé et s'établit à 198,60 €.

#### LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants de la décision modificative n°2 (DM2) 2020 du budget annexe de la structure accueil enfance :

- le niveau des crédits de paiement,
- la dotation globale annuelle d'un montant de 5 023 214,97 € qui sera versée par douzième.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

22/10/2020

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B25-BF

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
	0		
N'a pa	0		

Publié le	
Notifié le	

### DÉPARTEMENT DE L'AUDE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

-----

Séance du 22 octobre 2020

Dossier n° 14

<u>Objet de l'affaire</u> : Décision modificative n° 2 (DM2) 2020 – Budget annexe de la structure accueil enfance

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 16 juillet 2020 adoptant la décision modificative n° 1 (DM1) du budget annexe de la structure accueil enfance,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe de la structure accueil enfance,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B25-BF

### LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré

### DECIDE,

- d'adopter la décision modificative n° 2 (DM2) de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la structure accueil enfance s'élevant à la somme de 263 449,65 €,
- d'adopter la dotation globale annuelle d'un montant de 5 023 214,97 € qui sera versée par douzième,

La Présidente du Conseil départemental,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le



# Session du Conseil départemental du 22 octobre 2020

# Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	<b>A</b> .
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	Glor
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne- Noire	
BARDIES Pierre	la région Limouxine	Absent (excusé) Donne pouvoir à Mme JALABERT-TAILHAN
BARO Hervé	les Corbières	130-
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. SAVY
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	CBor
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Absente (excusée) Donne pouvoir à M. VIOLA

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B25-BF

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	31
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	- AL
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	A.
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	Mass
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	1
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	2002
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	MI
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	Say

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B25-BF

GINIES Alain	le Haut-Minervois	10.011-221100013-20201022-BIN2_2020_B23-
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	Codefied
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne- Noire	Absente
JALABERT-TAILHAN Rose- Marie	la région Limouxine	
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	Excuse possessis à l'assessis
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Щ
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	A
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	Jacl
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	- Chillis
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	- Efell

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-DM2\_2020\_B25-BF

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	Stiglish
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	Sat
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	Deron
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Absente
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources

Session du 22 octobre 2020 – Décision de recours à l'emprunt

#### LE CADRE DE REFERENCE

#### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L3212-4 relatif à la compétence de principe de l'assemblée départementale en matière de recours à l'emprunt,

Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L3211-2 relatif à la délégation accordée à la présidente du Conseil départemental en matière d'emprunt,

Délibération du Conseil départemental du 16 juillet 2020 portant actualisation du règlement intérieur et notamment l'article 27 de ce règlement,

Délibération du Conseil départemental du 25 septembre 2020 relatif aux délégations accordées à la présidente du Conseil départemental notamment en matière d'emprunt,

Considérant qu'en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L3211-2 du CGCT : « Les délégations consenties en application du 1° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil départemental. »

Considérant les offres reçues des établissements bancaires,

Considérant les crédits inscrits au budget primitif, complétés par décision modificative n°2,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe.

### LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil départemental a voté un volume global d'emprunt de 34 087 500 € au budget primitif pour équilibrer le budget 2020 auquel il convient de rajouter 2 737 500 € au titre des emprunts souscrits pour le financement du très haut débit. Ces derniers seront mobilisés partiellement en 2020, le reste étant étalé jusqu'en 2022.

Au regard de l'évolution du besoin de financement de la section d'investissement, le volant des emprunts nouveaux 2020 vient d'être relevé de 10 000 000 € supplémentaires dans le cadre de la décision modificative n°2 portant l'enveloppe globale d'emprunts nouveaux 2020 à 44 087 500 €.

Une première tranche d'emprunt de 30 000 000 € a déjà été réalisée sur le premier semestre 2020 dans le cadre de la délégation accordée à la présidente du Conseil départemental et est en cours de mobilisation. Afin de finaliser le reste de l'enveloppe budgétaire, je vous propose de réaliser une deuxième tranche d'emprunt de 14 087 500 €.

Je vous soumets l'analyse des produits proposés et les orientations envisagées.

## I. Rappel de l'encours global de dette au 31/12/2019

La dette du Département fin 2019 présente un ensemble de caractéristiques positives tant en termes de montant, de coût ou de risque.

L'encours de dette s'élève à 202 263 162 € dont 12 633 340 € de prêts revolving.

La part du taux fixe s'établit à 66,3% de l'encours total. Les taux fixes, avec des conditions de marché historiquement basses, sont souvent privilégiés lors des nouvelles consultations eu égard au contexte de marché de taux favorable.

L'encours à taux variable représente 33,7 % de la dette totale. Cette situation permet toujours d'affecter positivement le coût de la dette globale eu égard à la faiblesse des taux courts.

Le coût de la dette se mesure avec son taux moyen de dette. Il s'élève à **1,18 %** marge incluse au 31 décembre 2019.

La dette du département de l'Aude est sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.

# II. Information du résultat de l'appel d'offre de la 1ère tranche d'emprunt 2020 de 30 M€

Offres retenues	Enveloppe n°1 - 10 M€		Enveloppe n°2 - 20 M€			
Prêteur	NEF - Nouvelle Economie Fraternelle	Caisse d'Epargne	La Banque Postale	Société Générale	Arkéa	CA-CIB
Objet	Financer les investissements écologiques du département	Financer les investissements 2020	Financer les investissements 2020	Financer les investissements 2020	Financer les investissements 2020	Financer les investissements 2020
Durée totale	15 ans	20 ans	15 ans et 1 mois	15 ans	15 ans	20 ans
Montant retenu	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	7 000 000 €
Amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	Linéaire	Linéaire	Linéaire
Amortissement	Annuelle	Semestrielle	Semestrielle	Semestrielle	Semestrielle	Trimestrielle
Type de taux	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux variable
Index + Taux	Taux fixe à 0,75% (30/360)	Taux fixe à 0,84% (30/360)	Taux fixe à 0,76% (Exact/360)	Taux fixe à 0,78% (Exact/360)	Taux fixe à 0,80% (30/360)	Euribor 03 Mois + 0,40% flooré à 0,00% (Exact/360)
Périodicité de taux	Annuelle	Semestrielle	Semestrielle	Semestrielle	Semestrielle	Trimestrielle
Frais	0,01%*DVM*volume (Prestation de service LOANBOOX - 4 000 €)	5 000 €	5 000 €	0€	4 000 €	7 000 €
IRA	Forfaitaire, 3% du CRD	Actuarielle	Actuarielle	Actuarielle	Actuarielle	Sans indemnités
GISLER	1A	1A	1A	1A	1A	1A
Date de décision	17/06/2020	17/06/2020	17/06/2020	16/06/2020	17/06/2020	17/06/2020
N° de décision	4	5	2	1	3	6
Date de consolidation	27/07/2020	06/07/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	01/10/2020

# III. Les produits bancaires proposés de la 2<sup>ème</sup> tranche d'emprunt 2020 d'un montant de 14 087 500 €

Cette tranche de  $14\,087\,500$  € se décompose en deux enveloppes, l'une de  $4\,087\,500$  € mobilisable en 2020 et l'autre de  $10\,000\,000$  € intégrant une période de mobilisation permettant de passer l'exercice 2020.

Les taux d'intérêt sont historiquement bas avec des taux courts négatifs bien que floorés à 0% dans la plupart des nouveaux contrats (hors marges bancaires) et des taux longs avoisinants également les 0 % pour le taux fixe à 10 ans (hors marges bancaires).

Dans ce contexte, les produits bancaires qui vous sont proposés offrent des conditions relativement intéressantes.

Ces offres sont regroupées par analogie, à savoir :

#### Les taux fixes :

Il s'agit des taux longs conservant un niveau identique sur toute la durée de l'emprunt.

L'accès à la plateforme FINANCE ACTIVE permet de coter en temps réel une proposition bancaire. La comparaison entre le taux actualisé de la banque et le taux de marché permet aussi de confronter la proposition aux conditions de marché.

La synthèse des offres à taux fixes s'établit comme suit :

Propositions à taux fixe	Taux nominaux		Equivalent marge sur EURIBOR 3 mois	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Enveloppe n°1 – 15 ans départ 2020	0,48%	1,05%	0,74%	1,30%
Enveloppe n°2 – 15 ans départ 2021	0,50%	1,05%	0,74%	1,30%
Enveloppe n°2 – 20 ans départ 2021	0,61%	1,05%	0,76%	1,20%

#### Les prêts variables :

Ils permettent de bénéficier à chaque échéance d'une option de passage à taux fixe. Ce type de contrat permet notamment d'exercer une gestion active de dette. En effet, il permet de profiter de la meilleure occasion du moment dans la mesure où il ne lie pas le département à un index en particulier sur toute la durée de vie de l'emprunt.

La synthèse des offres à taux variables s'établit comme suit :

Propositions à taux variable	Marges nominales		Marges actualisées (FLOOR + frais)	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Enveloppe n°1 – 15 ans départ 2020	0,32%	0,76%	0,90%	1,03%
Enveloppe n°2 – 15 ans départ 2021	0,32%	0,76%	0,90%	1,03%
Enveloppe n°2 – 20 ans départ 2021	0,34%	0,79%	0,94%	1,28%

L'écart de marge entre une proposition à taux fixe et une proposition à taux variable est de l'ordre de 20 à 25 points de base en défaveur du taux variable (1 point de base sur 15 ans en linéaire trimestriel pour 14M€ équivaut à 10 935 €).

Les offres à taux fixe sont donc très performantes et le bon équilibre entre la part taux fixe et la part variable permet un positionnement à 100% à taux fixe.

La majorité des propositions sont garanties. En revanche, une infime partie des offres sont non garanties (offres instantanées) et peu adaptées au processus décisionnel pour cette tranche-là. Il n'est pas souhaitable de les retenir.

Un panachage est largement réalisable que ce soit sur la durée d'amortissement des propositions que sur les prêteurs permettant le renforcement de la diversification de l'encours de dette.

## IV. Choix et orientations stratégiques

L'annexe jointe (remise en séance, à l'issue de la réception des offres et de sa présentation en Commission ressources) présente les propositions retenues en accord avec le Président de la commission ressources et que je soumets à votre approbation.

Les critères qui ont prévalu à ce choix reposent sur notre stratégie habituelle d'endettement qui consiste à :

- Minimiser la charge financière
- Favoriser la diversification au niveau des prêteurs et des périodicités de remboursement
- Ménager des possibilités de passer l'exercice
- Retenir des offres garanties

#### LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs:

- De prendre acte des décisions n°1 à n°6 concernant la 1ère tranche d'emprunt de 30 M€
- De me faire part de votre avis sur ces propositions détaillées en annexe du présent rapport,
- De m'autoriser à signer les contrats de prêts correspondant aux offres suivantes pour un montant de 14 087 500 € :
  - o Contrat avec ARKEA BEI pour 4 087 500 € à taux fixe de 0,48 % sur 15 ans suivant les caractéristiques en annexe,
  - o Contrat avec la CAISSE D'EPARGNE LR pour un montant de 5 000 000 € à taux fixe de 0,57 % sur 15 ans suivant les caractéristiques en annexe.
  - o Contrat avec LA BANQUE POSTALE pour un montant de 5 000 000 € à taux fixe de 0,61 % sur 20 ans et 5 mois suivant les caractéristiques en annexe,
- Et de procéder ultérieurement, sans autre délibération et à mon initiative, aux diverses opérations prévues dans ces contrats et de recevoir tous pouvoirs à cet effet pour un montant maximal de 14 087 500 €.

La Présidente du Conseil départemental,

## **ANNEXE**

Prêteur	Arkéa	Caisse d'Epargne	La Banque Postale
Enveloppe	Enveloppe n°1 4 087 000 €	Enveloppe n°2 10 000 000 €	Enveloppe n°2 10 000 000 €
Type de taux	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe
Index + Taux	Taux fixe à 0,48% (30/360)	Taux fixe à 0,57% (30/360)	Taux fixe à 0,61% (Exact/360)
Durée totale	15 ans	15 ans	20 ans et 5 mois
Montant retenu	4 087 500 €	5 000 000 €	5 000 000 €
Date de cotation	09/10/2020	14/10/2020	19/10/2020
Date d'expiration de la cotation	24/10/2020	23/10/2020	02/11/2020
Phase de mobilisation	Non	Non, mais 4 mois de déblocage à compter de la date de signature du contrat	Ester (flooré à 0,00%) + 0,84% (Exact/360) CNU à 0,10% Tirage min. 150K€
Phase de consolidation	27/11/2020		30/04/2021
A	Linéaire	Linéaire	Linéaire
Amortissement	Trimestrielle	Annuelle	Semestrielle
IRA	Actuarielle	Actuarielle	Actuarielle
Frais	4 087,50 €	2 500,00 €	5 000,00 €

Recu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

ID: 011-221100019-20201022-SESS221020\_15A-DE

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
	0		
N'a pa	0		

Publié le Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 22 octobre 2020

Dossier n°15a

Objet de l'affaire : Décision de recours à l'emprunt - Information relative à l'exercice de la délégation accordée au président en matière d'emprunt et de trésorerie - Décisions relatives à la 1ère tranche d'emprunt 2020 de 30 M€

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L3212-4 relatif à la compétence de principe de l'assemblée départementale en matière de recours à l'emprunt,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L3211-2 relatif à la délégation accordée à la présidente du Conseil départemental en matière d'emprunt,

VU la délibération du Conseil départemental du 16 juillet 2020 portant actualisation du règlement intérieur et notamment l'article 27 de ce règlement,

VU la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 relative aux délégations accordées au président du Conseil départemental notamment en matière d'emprunt,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L3211-2 du CGCT : « Les délégations consenties en application du 1° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil départemental. »

**CONSIDERANT** les crédits inscrits au budget départemental,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-SESS221020\_15A-DE

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTA

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des décisions n°1 à n°6 concernant la 1<sup>ère</sup> tranche d'emprunt de 30 M€ dont le détail est le suivant :

Offres retenues	Enveloppe n°1 - 10 M€		Enveloppe n°2 - 20 M€			
Prêteur	NEF - Nouvelle Economie Fraternelle	Caisse d'Epargne	La Banque Postale	Société Générale	Arkéa	CA-CIB
Objet	Financer les investissements écologiques du département	Financer les investissements 2020	Financer les investissements 2020	Financer les investissements 2020	Financer les investissements 2020	Financer les investissements 2020
Durée totale	15 ans	20 ans	15 ans et 1 mois	15 ans	15 ans	20 ans
Montant retenu	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	7 000 000 €
Amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	Linéaire	Linéaire	Linéaire
Amortissement	Annuelle	Semestrielle	Semestrielle	Semestrielle	Semestrielle	Trimestrielle
Type de taux	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux variable
Index + Taux	Taux fixe à 0,75% (30/360)	Taux fixe à 0,84% (30/360)	Taux fixe à 0,76% (Exact/360)	Taux fixe à 0,78% (Exact/360)	Taux fixe à 0,80% (30/360)	Euribor 03 Mois + 0,40% flooré à 0,00% (Exact/360)
Périodicité de taux	Annuelle	Semestrielle	Semestrielle	Semestrielle	Semestrielle	Trimestrielle
Frais	0,01%*DVM*volume (Prestation de service LOANBOOX - 4 000 €)	5 000 €	5 000 €	0 €	4 000 €	7 000 €
IRA	Forfaitaire, 3% du CRD	Actuarielle	Actuarielle	Actuarielle	Actuarielle	Sans indemnités
GISLER	1A	1A	1A	1A	1A	1A
Date de décision	17/06/2020	17/06/2020	17/06/2020	16/06/2020	17/06/2020	17/06/2020
N° de décision	4	5	2	1	3	6
Date de consolidation	27/07/2020	06/07/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	01/10/2020

La Présidente du Conseil départemental,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

22/10/2020

ID: 011-221100019-20201022-SESS221020\_15B-DE

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote		0	

Publié le		
Notifié le		

### DÉPARTEMENT DE L'AUDE

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 22 octobre 2020

Dossier n°15b

Objet de l'affaire : Décision de recours à l'emprunt pour un montant de 4 087 500 € auprès d'ARKEA BEI à taux fixe de 0,48 % sur 15 ans

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L3212-4 relatif à la compétence de principe de l'assemblée départementale en matière de recours à l'emprunt,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L3211-2 relatif à la délégation accordée à la présidente du Conseil départemental en matière d'emprunt,

VU la délibération du Conseil départemental du 16 juillet 2020 portant actualisation du règlement intérieur et notamment l'article 27 de ce règlement,

VU la délibération du Conseil départemental du 25 septembre 2020 relative aux délégations accordées à la présidente du Conseil départemental notamment en matière d'emprunt,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L3211-2 du CGCT : « Les délégations consenties en application du 1° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil départemental. »

CONSIDERANT les crédits inscrits au budget primitif, complétés par décision modificative n°2.

**CONSIDERANT** l'offre reçue d'ARKEA BEI en date du 9 octobre 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

ffiché le

ID: 011-221100019-20201022-SESS221020\_15B-DE

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTA

Après avoir pris connaissance de la notice d'information jointe au projet d'offre d'emprunt et du contenu de l'offre,

**DELIBERE ET DECIDE** d'autoriser Madame la présidente du Conseil départemental à signer un contrat de prêt de 4 087 500 euros à taux fixe de 0,48 % sur 15 ans auprès d'ARKEA BEI aux conditions suivantes :

**Objet**: Financement des investissements 2020 – Tranche n°2

Prêteur: ARKEA BEI

Type: fixe

**Montant**: 4 087 500 € (quatre millions quatre-vingt-sept mille cinq cent euros)

Durée: 15 ans

Périodicité : trimestrielle

Méthode de calcul : amortissement linéaire

Taux d'intérêt : fixe au taux de 0,48 %

**Base**: 30/360

Remboursement anticipé définitif : indemnité actuarielle

Date de mobilisation des fonds : versement unique le 27 novembre 2020

Date de 1<sup>ière</sup> échéance : le 28 février 2021

Commission de confirmation : 0,10 % du montant du prêt soit 4 087,50 euros

**Et AUTORISE** Madame la présidente du Conseil départemental à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La Présidente du Conseil départemental,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020 = --

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote		0	

Publié le	
Notifié le	

ID: 011-221100019-20201022-SESS221020\_15C-DE

### DÉPARTEMENT DE L'AUDE

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 22 octobre 2020

Dossier n°15c

Objet de l'affaire : Décision de recours à l'emprunt pour un montant de 5 000 000 € auprès de la CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON à taux fixe de 0,57 % sur 15 ans

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L3212-4 relatif à la compétence de principe de l'assemblée départementale en matière de recours à l'emprunt,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L3211-2 relatif à la délégation accordée à la présidente du Conseil départemental en matière d'emprunt,

VU la délibération du Conseil départemental du 16 juillet 2020 portant actualisation du règlement intérieur et notamment l'article 27 de ce règlement,

VU la délibération du Conseil départemental du 25 septembre 2020 relative aux délégations accordées à la présidente du Conseil départemental notamment en matière d'emprunt,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L3211-2 du CGCT : « Les délégations consenties en application du 1° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil départemental. »

CONSIDERANT les crédits inscrits au budget primitif, complétés par décision modificative n°2,

CONSIDERANT l'offre reçue de la CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON en date du 9 octobre 2020, complétée le 14 octobre 2020,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-SESS221020\_15C-DE

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTA

Après avoir pris connaissance de la notice d'information jointe au projet d'offre d'emprunt et du contenu de l'offre,

**DELIBERE ET DECIDE** d'autoriser Madame la présidente du Conseil départemental à signer un contrat de prêt de 5 000 000 euros à taux fixe de 0,57 % sur 15 ans auprès de la CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON aux conditions suivantes :

**Objet**: Financement des investissements 2020 – Tranche n°2

Prêteur: CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON

Type: Fixe

Montant : 5 000 000 € (cinq millions d'euros)

Durée: 15 ans

Périodicité : annuelle

Méthode de calcul : amortissement linéaire (Amortissement constant du capital)

Taux d'intérêt : fixe au taux de 0,57 %

**Base**: 30/360

Remboursement anticipé définitif : indemnité actuarielle

Date limite de mobilisation des fonds : versement dans les 4 mois qui suivent la signature

du contrat

Frais de dossier : 0,05 % du montant du prêt (2 500 €)

**Et AUTORISE** Madame la présidente du Conseil départemental à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La Présidente du Conseil départemental,

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020 = -

ID: 011-221100019-20201022-SESS221020\_15D-DE

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote		0	

Publié le	
Notifié le	

### DÉPARTEMENT DE L'AUDE

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 22 octobre 2020

Dossier n°15d

Objet de l'affaire : Décision de recours à l'emprunt pour un montant de 5 000 000 € auprès de LA BANQUE POSTALE à taux fixe de 0,61 % sur 20 ans et 5 mois

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L3212-4 relatif à la compétence de principe de l'assemblée départementale en matière de recours à l'emprunt,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L3211-2 relatif à la délégation accordée à la présidente du Conseil départemental en matière d'emprunt,

VU la délibération du Conseil départemental du 16 juillet 2020 portant actualisation du règlement intérieur et notamment l'article 27 de ce règlement,

VU la délibération du Conseil départemental du 25 septembre 2020 relative aux délégations accordées à la présidente du Conseil départemental notamment en matière d'emprunt,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L3211-2 du CGCT : « Les délégations consenties en application du 1° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil départemental. »

CONSIDERANT les crédits inscrits au budget primitif, complétés par décision modificative n°2,

CONSIDERANT l'offre reçue de LA BANQUE POSTALE en date du 10 octobre 2020 complétée le 13 octobre 2020 et le 19 octobre 2020,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources.

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 011-221100019-20201022-SESS221020\_15D-DE

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTA

Après avoir pris connaissance de la notice d'information jointe au projet d'offre d'emprunt et du contenu de l'offre,

**DELIBERE ET DECIDE** d'autoriser Madame la présidente du Conseil départemental à signer un contrat de prêt de 5 000 000 euros à taux fixe de 0,61 % auprès de LA BANQUE POSTALE aux conditions suivantes :

### Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Le contrat de prêt comporte :

- Une phase de mobilisation au cours de laquelle il est possible d'effectuer des versements au gré des besoins. En cas de remboursements pendant cette phase, ceux-ci reconstituent le droit à versement des fonds.
- Une tranche obligatoire à taux fixe.

Prêteur : La Banque Postale

Score Gissler: 1A

Montant du contrat de prêt : 5 000 000,00 € (cinq millions d'euros)

Durée du contrat de prêt : 20 ans et 5 mois (dont 4 mois de phase de mobilisation)

Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2020 – Tranche n°2

#### Phase de mobilisation revolving

Durée: 4 mois, soit du 9/12/2020 au 30/04/2021

Mise à disposition des fonds : au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation (Minimum versement de 150 000 € et préavis 2 jours ouvrés TARGET/PARIS)

**Remboursement**: possible à tout moment, tout remboursement reconstitue le droit à versement (Minimum remboursement de 150 000 € et préavis 2 jours ouvrés TARGET/PARIS)

Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de (+) 0,84 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle

Commission de non utilisation : 0,10 %

**Mise en place anticipée de la tranche à taux fixe** : possible sur demande de l'emprunteur, sous réserve du respect des conditions indiquées dans les conditions générales du contrat de prêt de LA BANQUE POSTALE

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

1 ID: 011-221100019-20201022-SESS221020\_15D-DE

### Tranche obligatoire à taux fixe du 30/04/2021 jusqu'au 01/05/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place automatiquement au plus tard le 30/04/2021.

Durée amortissement : 20 ans et 1 mois

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité semestrielle

Date de la première échéance : 01/11/2021

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,61 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de

360 jours

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le

paiement d'une indemnité actuarielle et le respect d'un préavis de 50 jours calendaires

### Commission

**Commission d'engagement** : 0,10 % du montant du contrat de prêt, exigible et payable le jour de la mise en place de la tranche obligatoire, soit 5 000 €

**AUTORISE** Madame la présidente du Conseil départemental à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La Présidente du Conseil départemental,